



*Conseil communautaire du 22 janvier 2026
À Montgeron (SyAGE)*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil communautaire et de procéder à l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(M. Arnaud DEGEN est désigné secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Avant de passer à l'ordre du jour, je vais partager avec vous quelques informations.

► INFORMATIONS DU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Tout d'abord, je commence par vous indiquer, je crois que vous m'en avez fait la demande lors du dernier conseil communautaire, le résultat du dernier Forum de l'emploi qui s'était tenu au mois d'octobre à Montgeron pour vous dire que 55 solutions d'emploi ou de formation ont été signées après ce Forum de l'Emploi, dont 34 embauches : 7 entrées en formation, 9 entrées dans un dispositif d'accompagnement, 2 stages, et 3 personnes ont été recrutées dans le département du Cantal. Il se trouve que le département du Cantal était présent à la suite d'une demande de mon collègue du département du Cantal qui, comme vous le savez, a un taux de chômage très faible et qui a du mal à recruter.

Sur le domaine de la culture, je voulais également vous indiquer qu'on avait eu une année 2025 positive sur le réseau des médiathèques avec une augmentation de 2 % de la fréquentation, à quasiment 450 000 entrées, qu'on avait eu une année plus contrastée sur le domaine du cinéma, avec 80 000 entrées sur les deux cinémas, en baisse de 13 %, mais des années qui restent quand même de très bons niveaux sur l'histoire des équipements, puisque c'est la deuxième meilleure année pour le Paradiso et la troisième meilleure année pour le Cyrano. On a suivi les courbes.

J'en profite d'ailleurs pour vous dire, je pense que vous êtes tous au courant, que depuis hier est sorti en salle un film qui a un lien avec notre histoire locale, le film Bojarski, puisqu'il raconte la vie d'un faussaire qui est opéré dans un pavillon à Montgeron, et qu'à ce titre, je crois qu'il y a des équipes du film qui ont fait une soirée ou qui vont faire une soirée au Cyrano, me semble-t-il.

Sur les travaux, je vous indique ensuite que nous avons notifié le marché de travaux des ombrières sur le parking de la piscine Aquasénart à Draveil. Les travaux vont débuter dans les toutes prochaines semaines. Il s'agira de notre première opération de photovoltaïque sur l'Agglomération, qui correspond à notre politique de développement des énergies renouvelables.

S'agissant du renouvellement urbain, je vous indique la visite de la DG de l'ANRU qui s'est déroulée voici quelques jours, à Épinay-sous-Sénart, le 16 janvier dernier.

Je poursuis sur les travaux du lac Montalbot dont la deuxième phase des travaux a débuté avec une livraison prévue à l'été. Ces travaux permettront de faire le tour du lac Montalbot. La première phase était côté rue, la deuxième phase côté voie ferrée. Une fois que l'ensemble de ces travaux sera achevé, les habitants pourront faire le tour de ce lieu assez exceptionnel sur notre territoire.

Les travaux ont débuté également sur la nouvelle déchetterie à Épinay-sous-Sénart. Et puis, je voulais terminer par une information moins agréable, mais qui fait partie aussi de la vie de notre territoire : le 6 janvier dernier, des événements d'une certaine gravité se sont déroulés à l'espace jeunesse de l'Oly,

Montgeron-Vigneux, avec une opération de police pour suspicion de trafic de drogue, avec la mise en cause possible d'un certain nombre d'agents de l'Agglomération.

J'ai d'ailleurs été saisi d'une question orale et à laquelle je ne répondrai pas en totalité, à la fois compte tenu des éléments qui sont aujourd'hui entre les mains de la justice et sur lesquels je n'ai pas à me prononcer. Je pense qu'il faut qu'on s'exprime avec beaucoup de prudence sur ce sujet, y compris parce que j'ai été saisi d'un droit de retrait d'un certain nombre d'agents et parmi ces signataires, notamment un agent qui est possiblement mis en cause et qui fait l'objet d'une suspension aujourd'hui de la part de l'Agglomération compte tenu d'indices suffisamment importants laissant à penser que dans l'intérêt du service public et des enfants qui évidemment sont accueillis dans cet établissement, nous ayons à prendre cette mesure qui a été prise dès le lendemain de l'intervention des forces de l'ordre.

Plus largement, je vous indique que la continuité du service public est assurée aujourd'hui, pas de façon totale, mais de façon partielle dans les équipements publics existants à proximité, notamment au centre Aimé Césaire à Montgeron. Des solutions sont en train d'être cherchées sur les communes de Montgeron et de Vigneux pour développer les activités, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, puisque j'ai pris la décision de fermer l'établissement tant qu'un certain nombre d'éclaircissements n'auront pas été apportés.

J'ai demandé à la préfète d'organiser une réunion qui s'est tenue en présence notamment des deux maires pour faire le point sur les actions de police sur ce quartier, puisqu'on sait qu'il y a potentiellement des points de deal. Je vous indique, sur la foi de ce qui m'a été rapporté, que 98 opérations de police ont été effectuées au cours de l'année 2025 à proximité de l'espace jeunesse, car on imagine bien qu'il y a des choses qui se passent, que 183 personnes ont été contrôlées, que 58 gardes à vue ont été prononcées et que 13 kilos de stupéfiants ont été saisis au cours de ces différentes opérations de police.

Compte tenu à la fois des enquêtes qui sont en cours et de la sensibilité évidemment de ces éléments, il me semblait important à la fois de vous tenir informés, puisqu'il s'agit d'un équipement public de l'agglomération, mais vous comprendrez que je ne donne pas davantage de détails, d'abord que je n'ai pas, mais que je m'interdirais de donner quand bien même je les aurais, compte tenu des procédures qui sont en cours.

Je vous ai adressé un petit message pour vous proposer à l'issue de ce Conseil communautaire qu'on partage un verre de l'amitié, un peu plus à la fois à l'occasion de la nouvelle année, mais aussi puisqu'il s'agit vraisemblablement de la dernière séance du Conseil communautaire de cette mandature. Je me permettrai à l'issue des points de vous dire quelques mots de conclusion de cette mandature.

► APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DECEMBRE 2025

(Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal du 4 décembre 2025, qui est adopté à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous invite à vous prononcer sur les délibérations qui pourraient être approuvées sans présentation ni débat.

Point n° 1 : Budget annexe Eau potable – Décision modificative n° 1 2025 et affectation de résultats 2024

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

Point n° 9 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Comité des œuvres sociales du personnel

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 10 : Dispositif de valorisation de missions complémentaires assurées par certains enseignants

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Point n° 11 : Modalités d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

Point n° 12 : Mise à jour du tableau des grades et des emplois

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

M. le PRÉSIDENT.- Je vous invite à prendre la parole.

Mme CIEPLINSKI.- Concernant la décision 2025-188 du 9 décembre, pouvez-vous nous dire en quoi consiste la convention de partenariat avec le MEDEF Essonne pour un montant de 3 000 € et pour quelle année est-elle conclue? Elle a été signée en décembre.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une décision assez traditionnelle, qui est faite chaque année. Il s'agit de l'organisation de la cérémonie des 91 d'Or, permettant de valoriser des entreprises du territoire. C'est la contribution de notre agglomération comme de n'importe quelle agglomération.

Cela a permis de valoriser deux entreprises du territoire. Il y en a une que j'ai visitée ce matin, qui est assez incroyable. Il s'agit de l'école de formation interne de Cora, qui est devenue Carrefour, à Quincy-Boussy. Elle accueille 900 salariés chaque année du groupe Carrefour pour des formations d'une semaine ou d'un an. On pourrait peut-être organiser une visite un jour de plusieurs élus de ce lieu qui est assez remarquable sur la capacité de ce groupe à former sur les métiers de bouche et à faire évoluer les salariés.

M. GALLIER.- La deuxième entreprise est Lynxéo à Draveil, ex-Nexans.

Mme CIEPLINSKI.- La deuxième décision concerne la 2025-189 : quelles sont les créances douteuses qui sont concernées par la constitution de provisions à hauteur de 5 917 €.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne sais pas vous dire. On essaie de vous apporter une réponse orale ou sinon écrite.

Mme CIEPLINSKI.- La troisième décision 2025-196 : en quoi consiste l'extension d'adhésion à l'association AMORCE pour un montant de 5 237,82 €.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une adhésion qu'on a faite sur trois secteurs d'activité avec la structure AMORCE : déchets, énergie et eau. Compte tenu de notre prise de compétence sur les réseaux de chaleur, nous avons décidé d'étendre notre adhésion à l'association AMORCE, à ses réseaux, pour nous accompagner sur ces nouveaux enjeux. L'adhésion s'élève à 5 237,82 €.

Mme CIEPLINSKI.- Entre ces deux décisions, il y a une décision qui a été annulée. C'est la première fois qu'on a cela dans le mandat.

M. le PRÉSIDENT.- La 190 est nulle et non-avenue. Elle a peut-être été reprise sur la 191. On va essayer de vous apporter la réponse.

Mme CIEPLINSKI.- Sur la décision 2025-54 du 12 décembre 2025, quels sont les professionnels de santé qui ont bénéficié des 40 500 € de versement d'aide à l'installation ?

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de la maison de santé, les professionnels qui s'installent à Crosne et c'était la totalité de l'enveloppe ?

M. DAMIATI.- Oui, la moitié pour les médecins et la moitié pour les locaux sur la ville.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une aide aux travaux pour les locaux de la maison de santé de Crosne et l'autre aide à l'installation des médecins, conformément à la délibération qui a été prise ici.

J'aurais sans doute dû évoquer ce sujet dans le cadre des informations du Président, mais puisque vous parliez de Crosne, je souhaite y revenir, même si cela ne concernait pas directement l'agglomération mais un équipement public.

Je fais référence au grave incendie survenu au début du mois, qui a touché une structure de la petite enfance à Crosne, aujourd'hui totalement inutilisable et probablement pour plusieurs mois. J'imagine que Michaël DAMIATI souhaitera également dire quelques mots à ce sujet.

Au-delà des remerciements que je souhaite adresser aux sapeurs-pompiers ainsi qu'à l'équipe municipale de Crosne, qui ont fait preuve d'une grande réactivité et d'un remarquable sang-froid face à cet événement dramatique, je tiens également à saluer l'élan de solidarité qui s'est manifesté sur l'ensemble du territoire. Grâce à cette mobilisation, de nombreuses solutions ont pu être trouvées pour faire face à cette situation.

M. DAMIATI.- Merci, Monsieur le Président, pour cette information.

En effet, ce terrible incendie, survenu il y a maintenant une quinzaine de jours, a suscité une vive émotion à Crosne, tant auprès des professionnels de la petite enfance que des familles et, plus largement, de l'ensemble des habitants.

Vous évoquiez tout à l'heure l'enquête de police. Même si celle-ci n'est pas encore totalement achevée, les premières conclusions orientent plutôt vers une origine accidentelle de l'incendie. Bien entendu, cela ne change rien à la gravité des faits, mais il me semblait important de partager cette information.

Je tiens également à saluer la solidarité dont ont fait preuve les communes et l'ensemble de nos collègues. Au-delà de l'émotion suscitée par cette situation, chacun a cherché à apporter son aide et des solutions concrètes ont rapidement été trouvées.

Je pense notamment à la crèche des Dorlotte, à Yerres, qui nous a fait don de matériel, de mobilier et de jouets que nous sommes allés récupérer. Je tiens à l'en remercier chaleureusement. Je souhaite également remercier la Ressourcerie d'Athis-Mons pour les dons de matériel qu'elle nous a accordés.

Enfin, même si Sylvie n'est pas présente ce soir, je tiens à remercier la ville de Montgeron, qui a répondu très rapidement à nos sollicitations en mettant temporairement à disposition une trentaine de places d'accueil. Cette aide nous a permis d'apporter une réponse rapide à une situation qui était réellement dramatique.

Pour terminer, nous avons récemment réuni les élus de la ville de Crosne, notamment les différents groupes minoritaires. Je souhaite saluer l'attitude constructive de chacun lors de cette réunion, et en particulier celle de M. CARRÈRE. Aucun esprit de polémique n'a prévalu : tous ont partagé la même émotion et la même tristesse face à cette situation.

Cela démontre que, dans certaines circonstances exceptionnelles, les considérations politiques peuvent s'effacer devant l'urgence et l'intérêt général.

Encore une fois, merci à l'ensemble de nos collègues pour leur mobilisation, leur soutien et les propositions qu'ils ont formulées.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Michaël.

Sans transition, je vous propose de poursuivre l'ordre du jour.

II. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

M. COLAS.- Je vais me permettre une présentation très brève afin de laisser place au débat.

En effet, le budget qui vous est présenté est, à une exception près que je vais évoquer dans un instant, totalement conforme aux orientations budgétaires dont nous avons débattu lors de notre précédente réunion.

Ces orientations reposaient déjà sur un rapport particulièrement détaillé, dont vous retrouverez d'ailleurs l'essentiel des éléments dans la note de présentation du budget primitif 2026.

La principale évolution dans l'équilibre du budget 2026 de l'agglomération depuis le rapport d'orientation budgétaire concerne la réserve de 1 M€ que nous avons constituée par prudence au titre du dispositif DILICO et qui pesait sur la section de fonctionnement.

Cette réserve a finalement été levée puisque, dans le projet de loi de finances pour 2026 présenté au Parlement par le Gouvernement, qui a engagé sa responsabilité sur la partie recettes du texte, le dispositif DILICO, s'il est reconduit, continue d'exclure notre intercommunalité en raison de la faiblesse structurelle de son potentiel fiscal, comme nous l'avions anticipé.

Dans un souci de sincérité budgétaire, il est donc proposé de supprimer cette réserve que nous avions prévu d'inscrire en section de fonctionnement. Cela permet de dégager 1 M€ supplémentaire, qui est affecté à l'autofinancement et donc au financement de nos investissements.

Corrélativement, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est réduit du même montant, ce qui nous permet, dès le budget primitif, d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Je veux simplement rappeler que notre intercommunalité évolue dans un contexte qui demeure structurellement très contraint.

Cette situation s'explique d'abord par la faiblesse de l'activité économique sur notre territoire, qui se traduit par un potentiel fiscal nettement inférieur à celui d'intercommunalités comparables, tant en termes de population que de besoins en services publics.

À cela s'ajoutent des facteurs conjoncturels qui tendent, avec le temps, à devenir structurels. Depuis au moins une quinzaine d'années, les décisions prises par les gouvernements successifs ont pesé sur les finances des collectivités locales et de leurs groupements. Les collectivités sont trop souvent devenues une variable d'ajustement des difficultés rencontrées par l'État dans la conduite de ses politiques budgétaires et fiscales.

Ainsi, les effets du projet de loi de finances, tel qu'il se dessine aujourd'hui - seule la partie recettes ayant été présentée de manière détaillée à ce stade - sont évalués à un coût net d'environ 3 M€ pour notre intercommunalité sur l'exercice 2026.

Nous faisons donc face à un environnement très contraint, pour des raisons à la fois internes et externes. Cela nous oblige à poursuivre un objectif constant de maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget qui vous est présenté en est l'illustration. Il prévoit une baisse de 3 % des charges à caractère général ainsi qu'une quasi-stabilité du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel. Je crois que nous pouvons collectivement remercier l'Administration pour le travail accompli.

Sans entrer davantage dans le détail, je me tiens naturellement à votre disposition pour répondre aux questions qui seront soulevées au cours du débat.

Puisqu'il s'agit du dernier budget examiné au cours de cette mandature, je souhaite également remercier l'Administration communautaire, qui a toujours été au rendez-vous, tant pour assurer une gestion rigoureuse que pour fournir à notre assemblée des documents aussi complets et détaillés que possible.

Je voudrais également rappeler quelques chiffres. Je me souviens des inquiétudes exprimées au début du mandat concernant la soutenabilité de notre programmation pluriannuelle d'investissement. Certains annonçaient même une explosion inévitable de la dette.

Les résultats montrent aujourd'hui une toute autre réalité.

Entre 2020 et 2025, soit sur six exercices budgétaires, notre intercommunalité a investi 57,2 M€ en dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette. Ces investissements ont permis d'aménager le territoire, d'accompagner les transitions nécessaires, d'entretenir et de développer nos services publics ainsi que les équipements communautaires.

Dans le même temps, l'endettement de l'intercommunalité a diminué de 11,2 M€.

Nous sommes donc très loin des prévisions alarmistes formulées au début du mandat. L'encours de dette s'élevait à 54,4 M€ en décembre 2019, avant le début de cette mandature. Il atteindra 43,2 M€ à son terme.

Autrement dit, nous aurons réduit notre dette de plus de 11 M€ tout en investissant 57,2 M€. Ces résultats témoignent, me semble-t-il, de la qualité et de la rigueur de la gestion menée au cours de ce mandat.

Pour conclure sur une note plus politique que budgétaire, je souhaite dire que cette mandature nous a permis, après un mandat précédent largement consacré à la fusion et à ses difficultés, de construire une véritable dynamique communautaire.

Nous avons appris à faire agglomération ensemble. J'espère sincèrement que cet état d'esprit perdurera au-delà de cette mandature et qu'il continuera d'inspirer celles et ceux qui nous succéderont.

M. le PRÉSIDENT. - Merci, Romain, de cette présentation à la fois synthétique et pleine de sens. J'imagine que certains de nos collègues souhaitent intervenir.

M. CARRÈRE. - Monsieur le Président, chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026 dans un contexte particulier, à la fois budgétaire, institutionnel et démocratique.

Particulier d'abord parce que les élections municipales auront lieu dans moins de deux mois et que ce budget engage donc la collectivité au-delà du prochain scrutin.

Particulier ensuite parce que le contexte national est extrêmement contraint, marqué par une politique de réduction de la dette publique qui fait peser une pression croissante sur les collectivités locales, alors même qu'elles ne sont pas à l'origine de la dérive des finances publiques.

Je souhaite d'emblée remercier les services ainsi que M. le vice-Président pour la qualité du travail fourni, les explications régulières qui nous ont été communiquées ainsi que la lisibilité des documents

présentés dans un environnement marqué par de fortes incertitudes et des règles en constante évolution.

Notre propos n'est pas de contester la réalité de ces contraintes, mais d'interroger les choix opérés, les priorités retenues et la trajectoire proposée.

Le budget qui nous est présenté s'inscrit clairement dans une logique de prudence, avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement (+1,5 %) et une maîtrise globale des charges. Nous en prenons acte.

Mais nous le disons clairement : ce budget apparaît davantage subi que véritablement piloté.

Subi par le gel de la DGF, la stagnation des fractions de TVA, la baisse des compensations, le report du FCTVA, la hausse des cotisations à la CNRACL pour les agents de notre agglomération, ainsi que la réduction des dispositifs nationaux de soutien à l'investissement, notamment du Fonds vert.

Le préambule de la note budgétaire insiste largement sur la responsabilité de l'État. C'est une réalité. Cette analyse est loin d'être fausse, mais elle ne peut se substituer à une analyse interne approfondie de notre propre modèle financier et de ses fragilités.

Plusieurs éléments doivent cependant nous alerter collectivement.

Le capital restant dû atteint désormais 43 M€. Un nouvel emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de près de 12,8 M€ en 2026, soit un montant qui correspond quasiment au désendettement réalisé sur l'ensemble de la mandature que vous avez évoqué.

L'autofinancement demeure positif, mais il reste fragile et dépend encore fortement d'ajustements conjoncturels, notamment de la non-application du DILICO cette année. Je rappelle qu'il s'agit du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. C'est peut-être utile de le rappeler pour certains, ou en tout cas pour nos amis du public.

Le programme d'investissement, bien que revu à la baisse par rapport à 2025, demeure ambitieux avec 22,2 M€ prévus. Pourtant, la question de son impact futur sur les dépenses de fonctionnement et sur les besoins en personnel liés aux nouveaux équipements n'est pas réellement posée. Je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises, notamment lors du débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas pour faire de la polémique, mais parce qu'il s'agit d'une question de fond.

Ce qui nous manque aujourd'hui, ce n'est pas un budget équilibré à l'année - fort heureusement, il l'est - mais une véritable trajectoire pluriannuelle intégrant plusieurs scénarios financiers, l'évolution prévisionnelle de la dette, les coûts complets des projets structurants et une vision claire à l'horizon 2030, voire au-delà, cohérente avec le projet de territoire.

Vous me direz que ce sera le travail de la nouvelle assemblée qui siègera ici à notre place dès le mois d'avril. C'est vrai. Mais cela ne retire rien à la nécessité d'engager dès aujourd'hui cette réflexion.

Nous constatons également que la fiscalité demeure le principal levier d'équilibre du budget, notamment à travers la progression continue de la TEOM, la hausse de la taxe GEMAPI et une stabilité apparente des taux qui masque en réalité l'effet de l'augmentation des bases fiscales.

Même lorsqu'elle est techniquement justifiée, cette pression fiscale est très concrètement ressentie par les habitantes et les habitants dans un contexte de pouvoir d'achat contraint.

Elle pose une question simple mais essentielle : quels services supplémentaires, plus accessibles ou plus fiables apportons-nous en contrepartie ?

Cette interrogation se pose notamment en matière de mobilité, d'accès aux équipements culturels ou encore de services de proximité, mais il demeure difficile d'y répondre simplement.

Nous ne remettons pas en cause l'intérêt de nombreux investissements : le Siège communautaire, les équipements culturels, le Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), dont nous avons apprécié la présentation en commission et je tenais également à le souligner, les circulations douces ou encore les projets de renouvellement urbain.

Mais nous le redisons avec constance : la transition écologique demeure le parent pauvre de ce budget au regard de l'urgence climatique.

Oui, des actions existent. Oui, des crédits sont mobilisés. Mais il manque encore un plan massif et structurant de rénovation énergétique du patrimoine, pensé à la fois comme un levier écologique, un levier social et un levier de maîtrise durable des dépenses futures.

De la même manière, si les subventions aux associations sont maintenues, leur pérennité demeure incertaine alors même que leur rôle est essentiel pour le lien social, la prévention et les services de proximité.

Concernant la santé, nous pouvons également nous interroger sur la cohérence qui consiste à financer l'installation de médecins qui changent simplement de commune à l'intérieur d'un même territoire. On prive ainsi certains habitants de leur médecin tout en finançant, avec leurs impôts, son départ vers une autre commune du territoire. Certes, cela bénéficie à d'autres habitants, mais ce manque de cohérence et de cohésion ne peut qu'interroger.

Enfin, nous ne pouvons ignorer le contexte politique dans lequel s'inscrit ce débat.

À moins de deux mois des élections municipales, ce budget engage l'avenir de l'agglomération et de ses communes membres.

Dans ce moment démocratique important, les habitants doivent être au cœur du débat budgétaire, non comme une variable d'ajustement mais comme des acteurs à part entière, par une gouvernance plus participative, par un dialogue citoyen renforcé et par une meilleure transparence sur les choix et les arbitrages.

En conclusion, ce budget primitif 2026 est sérieux, équilibré et techniquement maîtrisé.

Mais il manque d'ambition sociale, écologique et prospective.

Il traduit une gestion prudente, parfois nécessaire, mais qui ne doit pas devenir une résignation.

Face aux défis financiers, climatiques, sociaux et démocratiques qui s'annoncent, notre collectivité doit se donner les moyens non seulement de tenir, mais aussi de choisir.

Pour toutes ces raisons, et dans la continuité de nos positions précédentes, le groupe du Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne votera pas ce budget, tout en demeurant pleinement disponible pour contribuer à l'élaboration d'une trajectoire plus juste, plus soutenable et plus ambitieuse pour notre territoire.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Romain COLAS souhaite réagir, j'imagine ?

M. COLAS. - Oui, très rapidement.

Tout d'abord, je souhaite remercier M. CARRÈRE pour son intervention, notamment parce qu'il a salué le travail des services et reconnu la rigueur ainsi que la transparence de notre gestion.

Sur plusieurs des questions soulevées, notamment celles relatives aux coûts de fonctionnement générés par les investissements, il est vrai que certains équipements peuvent entraîner des dépenses nouvelles. Celles-ci sont toutefois intégrées dans une prospective budgétaire qui est actualisée en

permanence. Aujourd'hui, les services et les élus travaillent sur la base d'un outil prospectif qui projette nos capacités budgétaires et les choix qui s'offrent à nous jusqu'en 2032, soit vraisemblablement sur toute la durée du prochain mandat.

À ce titre, l'équipement culturel de Vigneux constitue sans doute l'exemple le plus évident d'un investissement susceptible de générer des dépenses de fonctionnement supplémentaires. En effet, au-delà du remplacement d'équipements existants, il permettra de développer de nouveaux services, notamment grâce à la future salle de spectacles.

Pour le reste, les investissements inscrits au budget 2026 devraient plutôt permettre de réduire certaines dépenses de fonctionnement. Je pense notamment aux loyers aujourd'hui acquittés à Quincy-sous-Sénart pour accueillir la Fut@ie, qui diminueront lorsque celle-ci sera installée à Brunoy après les travaux prévus. Il en ira de même pour le conservatoire, dont le futur bâtiment sera beaucoup moins énergivore que ceux qui accueillent actuellement les activités d'enseignement artistique. C'est également le cas du futur siège de l'Agglomération à Yerres, qui permettra à la fois des économies de loyers, de fluides, mais aussi de déplacements et donc d'émissions de gaz à effet de serre, grâce au regroupement de services aujourd'hui dispersés sur plusieurs sites.

Il existe donc un travail particulièrement rigoureux mené par les services pour mesurer, année après année, les conséquences de nos investissements et leur impact sur les dépenses de fonctionnement.

Les élus qui seront désignés par le suffrage universel lors du prochain renouvellement disposeront ainsi d'un outil d'aide à la décision extrêmement complet, précis et rigoureux, intégrant l'ensemble des paramètres sur lesquels nous pouvons agir.

J'ai d'ailleurs un point d'accord avec ce qui a été dit précédemment : nous subissons effectivement une partie des décisions prises ailleurs. Nous subissons les lois de finances et leurs conséquences. Et tant qu'il n'aura pas été décidé de proclamer la République autonome du Val d'Yerres Val de Seine, nous continuerons probablement à les subir. Mais je crois que nous partageons tous l'attachement à la défense du service public de proximité et à la préservation de marges de manœuvre locales pour les élus qui tiennent leur légitimité du suffrage universel.

Je voudrais également nuancer l'idée selon laquelle ce budget manquerait d'ambition sur les plans écologique et social.

Dès 2026, notre intercommunalité consacrera 1,5 M€ à la transition écologique. Parmi ces crédits, 1,2 M€ sont inscrits au titre du Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE), qui a vocation à se déployer sur plusieurs années. Ce programme traduit une volonté claire d'inscrire notre action dans la durée et d'assumer pleinement nos responsabilités en matière de transition écologique, conformément aux objectifs fixés par le PCAET.

De même, l'enveloppe consacrée aux mobilités douces atteint un niveau inédit. Avec 2,7 M€ inscrits en investissement pour 2026, nous atteignons un record historique. Je rappelle qu'au début de ce mandat, les crédits consacrés à ce sujet étaient inexistantes. Le niveau atteint aujourd'hui témoigne d'un engagement réel et d'une volonté de transformer durablement notre territoire.

Loin de traduire un manque d'ambition, ces montants montrent au contraire la détermination de notre collectivité et le chemin parcouru au cours de cette mandature. Je crois que nous avons ouvert une voie qui devra être poursuivie dans les années à venir.

Enfin, dans la prospective financière que nous actualisons régulièrement, les crédits consacrés aux mobilités douces et aux aménagements destinés à améliorer les transports en commun sont pleinement intégrés. Ils font désormais partie de ce que l'on pourrait qualifier de priorités préservées. Les

arbitrages futurs devront porter sur d'autres postes, mais ces investissements ont vocation à s'inscrire dans la durée.

Bien sûr, avec des moyens contraints, il est toujours possible de souhaiter faire davantage. Mais chacun sait que cette ambition se heurte rapidement à la réalité des ressources disponibles. Pour autant, nous faisons aujourd'hui beaucoup plus que par le passé, et je crois que nous pouvons collectivement nous en féliciter.

M. le PRÉSIDENT. - Merci Romain.

Avant de soumettre ce budget au vote je voulais évidemment à la fois remercier le travail de l'Administration et celui du vice-Président en charge et au-delà du vice-Président tous les vice-Présidents qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget en fonctionnement et en investissement, et je ne vais pas rebondir ou être redondant par rapport aux propos qui ont été tenus par Romain, mais il y a des impondérables qui sont liés à la situation de notre territoire et à la faiblesse de ses ressources.

Je vous rappelle que nous sommes l'agglomération la plus pauvre d'Île-de-France et la cinquième la plus pauvre de France, en termes de ressources fiscales, et que néanmoins nous réussissons à porter un certain nombre de politiques publiques, mais de façon raisonnable et qu'il appartiendra aux élus qui seront autour de cette table à partir du mois d'avril de donner une nouvelle trajectoire parce que je partage complètement l'idée et je pense que le budget qui nous est présenté laisse aussi la main aux élus après le mois de mars de mettre leurs pattes, y compris sur l'exercice 2026, mais évidemment sur les exercices suivants par rapport aux choix qui pourront être opérés en fonctionnement comme en investissement sur le territoire de l'agglo.

En tout cas, les clés sont rendues avec un certain nombre de fondamentaux sur nos niveaux de dépenses de fonctionnement, d'investissement et nos niveaux de dettes qui ont été rappelés par Romain et qui montrent que les élus de demain auront la capacité d'agir.

Christophe CARRÈRE, souhaite réintervenir.

M. CARRÈRE. - D'abord, je voudrais dire que nous partageons globalement les mêmes constats.

Je pense que le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes a largement contribué à porter un certain nombre de sujets et à alerter sur plusieurs des enjeux qui ont été évoqués aujourd'hui. À ce titre, nous pouvons sans doute revendiquer une part de mérite dans les moyens qui ont progressivement été attribués aux politiques portées par Valérie RAGOT. Nous avons joué un rôle de relais et de proposition, et nous avons trouvé une écoute attentive. Je tiens à le souligner, car il n'y a aucune difficulté sur ce point.

Je crois que nous avons collectivement contribué à faire avancer ces sujets.

Je voudrais également saluer le travail du président de la commission Finances et Moyens généraux. Nous ne l'avons pas suffisamment fait au cours de ce mandat et je trouve cela regrettable. Il a consacré beaucoup d'énergie et d'engagement à cette mission, parfois avec une participation limitée aux réunions de commission, ce qui est dommage.

Je tiens donc à le remercier publiquement pour le travail accompli, mais aussi pour la qualité de son écoute et de nos échanges. En ce qui me concerne, j'ai toujours trouvé auprès de lui une attention réelle aux remarques et aux propositions formulées.

Je souhaitais que cela soit dit aujourd'hui et je l'en remercie très sincèrement.

M. le PRÉSIDENT. - Mon cher collègue, vous êtes presque fait pour être président, puisque cela fait partie des mots que je voulais dire à la fin de cette séance. Vous m'avez coupé l'herbe sous le pied.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget primitif du budget principal, qui est adopté à la

majorité : 4 voix contre de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

Le budget principal est adopté.

Je vous propose quand même de faire un vote formel sur le budget annexe de l'Office du Tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget primitif du budget annexe Office du Tourisme, qui est adopté à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

Nous votons à présent sur le budget de l'eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget primitif du budget annexe de l'Eau potable, qui est adopté à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

III. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – CREATION ET INSCRIPTION DE CREDITS

M. le PRÉSIDENT. - Klerwi LANDRAU souhaitait intervenir sur cette délibération.

Mme LANDRAU. - C'était à la suite des échanges que nous avons eus en commission, et j'ai depuis obtenu quelques éléments complémentaires.

Ma question portait notamment sur le montant de 22 M€ prévu pour le projet de Vigneux, qui peut apparaître particulièrement élevé. J'ai bien compris par la suite que cette enveloppe ne concerne pas uniquement la salle de spectacles, mais également le conservatoire et la médiathèque.

Néanmoins, comme l'a rappelé Christophe CARRÈRE, les dépenses de fonctionnement générées par un équipement représentent généralement, à terme, une part non négligeable de l'investissement réalisé. Cela m'amène donc à m'interroger sur les conséquences financières futures de ce projet.

Je pense notamment au conservatoire actuel, qui est aujourd'hui installé dans des locaux appartenant à la commune de Vigneux. Je souhaiterais donc comprendre comment ces différents éléments sont pris en compte et valorisés dans l'équilibre global de l'opération, dès lors que l'Agglomération portera l'investissement.

Par ailleurs, je m'interroge sur le degré de fiabilité du montant annoncé. Les marchés de travaux n'étant pas encore attribués et seules les premières phases de l'opération étant inscrites au budget 2026, peut-on considérer que cette enveloppe de 22 M€ est aujourd'hui consolidée ou s'agit-il encore d'une estimation susceptible d'évoluer ?

M. le PRÉSIDENT. - Je me permets de répondre, quitte à ce que Romain ou d'autres élus complètent si nécessaire.

D'abord, il faut préciser que les 22 M€ correspondent au coût global de l'opération. À ce stade, le coût des travaux est estimé à environ 15 M€. Nous sommes actuellement en phase APD (Avant-Projet Définitif) et le lancement des marchés devrait intervenir pour un démarrage des travaux à la fin de cette année ou au tout début de l'année prochaine.

Concernant les coûts de fonctionnement, je ne pense pas que nous disposions aujourd'hui d'une estimation totalement consolidée. Il faut toutefois rappeler que le futur équipement regroupera trois composantes : une médiathèque, un conservatoire et une salle de spectacles. Parmi ces trois équipements, seule la salle de spectacles constitue véritablement un nouvel équipement.

La programmation culturelle existe déjà aujourd'hui à Vigneux et est organisée par la Ville, notamment au gymnase Georges-Brassens. L'objectif est donc de lui donner une nouvelle dimension, à la hauteur de la première commune de l'agglomération.

Pour les deux autres équipements, il s'agit davantage d'un remplacement que d'une création. La médiathèque et le conservatoire fonctionnent déjà dans des locaux situés rue Henri-Barbusse, dans un bâtiment datant des années 1950 qui ne répond plus, c'est le moins que l'on puisse dire, aux standards environnementaux actuels. On peut donc raisonnablement espérer que le futur bâtiment permette de contenir, voire de réduire certaines dépenses de fonctionnement, notamment les consommations énergétiques, malgré des surfaces plus importantes.

S'agissant des ressources humaines, il est principalement prévu un transfert des personnels déjà affectés à ces équipements. À ce stade, aucune programmation précise du fonctionnement futur n'est arrêtée. La médiathèque, plus vaste que l'actuelle, pourra nécessiter quelques moyens complémentaires, mais cela devrait rester relativement marginal au regard de l'existant. Quant au conservatoire, nous sommes plutôt sur une logique de fonctionnement équivalent, avec des locaux mieux adaptés mais sans augmentation significative des effectifs.

Il y aura probablement des besoins liés aux fonctions d'accueil, de sécurité ou de gestion de l'établissement. Toutefois, le projet a été conçu avec une logique d'optimisation. Le maître d'œuvre a notamment travaillé sur l'organisation des flux afin de mutualiser certaines fonctions. L'idée est que plusieurs espaces puissent être gérés à partir d'un même point d'accueil, permettant ainsi à un même agent d'assurer plusieurs missions.

D'ailleurs, sous réserve de l'accord des élus, il pourrait être intéressant que ces éléments soient présentés lors d'une prochaine commission. Les esquisses réalisées montrent un travail particulièrement pertinent sur cette question de la mutualisation et de la maîtrise des coûts de fonctionnement futurs.

J'espère avoir ainsi répondu, au moins globalement, à votre interrogation.

Mme LANDRAU. - Y aura-t-il un contrat de DSP pour la programmation des spectacles ?

M. le PRÉSIDENT. - Ce n'est pas encore définitivement arrêté, mais c'est une hypothèse probable au regard du fonctionnement observé sur nos autres équipements culturels.

J'aurais également dû préciser un point. Romain COLAS a rappelé, lors de la présentation du budget, que l'endettement de l'agglomération avait diminué de 11 M€ au cours de la mandature. Il est vraisemblable que cet endettement augmente à nouveau dans les prochaines années, mais nous disposons de la capacité financière nécessaire pour l'assumer.

Le financement de l'opération reposera sur plusieurs leviers : une part d'autofinancement, des subventions et, probablement, un recours partiel à l'emprunt.

Concernant les subventions, nous avons engagé des échanges avec différents partenaires, notamment les services de l'État. J'ai d'ailleurs rencontré le nouveau DRAC il y a encore un mois afin de réaffirmer la volonté politique de notre territoire de se doter d'un équipement culturel structurant dans un quartier populaire qui en est aujourd'hui dépourvu.

J'estime que l'État a toute sa place dans le financement d'un projet de cette nature. Nous avons reçu des signaux plutôt encourageants quant à son accompagnement, même si cela reste naturellement soumis au maintien des conditions actuelles et à l'absence d'évolution majeure du contexte national.

Il y aura donc très probablement une participation de l'État, d'autres financements extérieurs, ainsi qu'un recours à l'emprunt pour une partie de l'opération. Mais, compte tenu de la situation financière

de notre agglomération et des éléments qui ont été rappelés précédemment, nous avons aujourd'hui la capacité de porter cet investissement dans de bonnes conditions.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 4 voix contre de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

IV. CONVENTION CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET INITIATIVE ESSONNE

M. GALLIER.- Nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur le renouvellement d'un dispositif conventionnel mis en place avec Initiative Essonne.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des actions de soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises sur notre territoire, avec une attention particulière portée aux commerces de proximité et aux activités qui contribuent à la vitalité de nos centres-villes.

Il s'agit d'un dispositif que notre agglomération connaît bien et qu'elle accompagne depuis plusieurs années. La convention triennale précédente arrivant à son terme à la fin de l'année 2025, il est proposé d'en assurer la continuité pour une nouvelle période de trois ans.

Les résultats obtenus démontrent l'intérêt de ce dispositif et son effet de levier particulièrement significatif. Comme le montre le tableau annexé à la délibération, les moyens engagés permettent de générer des investissements bien supérieurs aux montants initialement mobilisés et de soutenir efficacement l'emploi local.

Concrètement, le dispositif repose sur une contribution des EPCI essonniers à l'association Initiative Essonne. Cette participation permet à l'association d'accorder des prêts d'honneur à taux zéro aux créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises. Ces prêts sont assimilés à des quasi-fonds propres par les établissements bancaires, ce qui facilite l'accès des porteurs de projets aux financements complémentaires nécessaires à la réalisation de leurs investissements.

Au cours de la précédente convention triennale, 56 dossiers ont ainsi été accompagnés sur notre territoire, pour un montant total de prêts d'honneur de près de 1,4 M€. Ces financements ont permis de soutenir près de 10 M€ d'investissements et ont contribué à la création de 185 emplois.

Ces résultats confirment l'utilité et l'efficacité de ce partenariat, raison pour laquelle il vous est proposé de le renouveler pour une nouvelle période couvrant les années 2026 à 2028.

L'engagement financier de l'agglomération serait maintenu à hauteur de 40 000 € par an sur la durée de cette nouvelle convention triennale.

M. le PRÉSIDENT.- Cela fait typiquement partie des actions engagées dans le domaine du développement économique. Elles ne sont plus véritablement nouvelles aujourd'hui, mais nous disposons désormais d'un recul suffisant pour commencer à en mesurer les effets.

Je vous livre ces chiffres avec toute la prudence nécessaire, car ils devront naturellement être confirmés dans la durée. Néanmoins, pour la première fois, la croissance de l'emploi sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine a été supérieure à celle observée à l'échelle du département de l'Essonne et de la région Île-de-France.

L'emploi y a progressé de 1,8 %, ce qui constitue un résultat particulièrement encourageant. Lorsque l'on connaît les difficultés historiques de notre territoire en matière d'emploi, il est permis de penser que les actions menées ces dernières années ne sont pas totalement étrangères à cette évolution positive.

Bien sûr, il faudra confirmer cette tendance dans le temps, mais c'est un signal encourageant dont nous pouvons collectivement nous féliciter.

Mme CIEPLINSKI.- Notre groupe souhaite tout d'abord saluer le travail mené par les services de l'agglomération ainsi que par Initiative Essonne.

Les différents bilans présentés au fil des années, comme l'a rappelé M. GALLIER, témoignent de résultats concrets et mesurables. Je souhaite notamment mettre en avant le bilan 2025, particulièrement significatif : 23 projets ont été expertisés, 21 ont été validés, représentant 27 porteurs de projets pour un montant total de 574 000 € de prêts d'honneur accordés.

Ces prêts ont permis de mobiliser près de 4,9 M€ d'investissements sur notre territoire et de créer ou maintenir 76 emplois. Ce sont des résultats importants qui démontrent l'utilité et l'efficacité de ce dispositif.

Nous souhaitons également souligner l'impact positif des aides à la reprise d'entreprises. Elles contribuent directement à préserver la vitalité de nos centres-villes, de nos quartiers et de nos commerces de proximité en facilitant la transmission de commerces essentiels à la vie locale. Plusieurs reprises réalisées notamment à Montgeron, Draveil ou Brunoy ont ainsi permis d'éviter des fermetures et de maintenir une activité économique de proximité.

Pour autant, cette délibération engage notre agglomération pour une nouvelle période de trois ans alors même que nous sommes à moins de trois mois du renouvellement démocratique de l'ensemble du Conseil communautaire. Il nous semblait donc important que ce sujet puisse être débattu en séance publique et ne soit pas limité aux seuls travaux de commission. C'est la raison pour laquelle notre groupe a souhaité son inscription à l'ordre du jour.

Sur le fond, Initiative Essonne remplit pleinement son rôle d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises. Mais nous pensons que l'action de notre intercommunalité doit être plus ambitieuse encore au regard des besoins considérables de notre territoire.

Ces besoins ont d'ailleurs été rappelés lors de la présentation budgétaire par M. COLAS lui-même, qui soulignait la faiblesse structurelle de l'activité économique sur notre territoire.

Par ailleurs, le bilan 2025 met en évidence un élément qui doit nous interpeller collectivement : un seul porteur de projet accompagné est issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. C'est manifestement insuffisant.

Nous le constatons régulièrement sur le terrain : de nombreux créateurs ou repreneurs potentiels ignorent l'existence des dispositifs d'accompagnement dont ils pourraient bénéficier. Beaucoup se tournent naturellement vers leur mairie pour obtenir des informations, mais les agents municipaux ne disposent pas toujours des outils ou des connaissances nécessaires pour orienter efficacement les porteurs de projets. C'est regrettable et cela montre que nous devons encore progresser en matière d'information et de visibilité.

Le dispositif « Vitalité Villes », qui aurait pourtant pu permettre de soutenir davantage d'initiatives dans certains quartiers ou secteurs fragilisés, n'a d'ailleurs pas encore trouvé sa pleine traduction opérationnelle.

Nous pensons donc qu'il faut aller plus loin : renforcer l'accès à l'information, développer davantage d'actions d'aller-vers, notamment par l'organisation de permanences dans les quartiers prioritaires, mieux coordonner l'ensemble des acteurs du développement économique et créer davantage de transversalité entre les politiques de développement économique, la politique de la ville, le commerce de proximité et la transition écologique.

L'agglomération doit pleinement jouer son rôle d'animateur et d'impulsion. Elle ne doit pas se limiter à une fonction de coordination administrative. Elle doit être capable d'expérimenter, d'accompagner, de fédérer les acteurs et surtout de rendre beaucoup plus visibles les dispositifs qui, lorsqu'ils sont mobilisés, démontrent leur efficacité.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera favorablement cette délibération, parce qu'elle contribue au soutien de l'activité économique locale et à l'emploi.

Il appartiendra à l'Assemblée qui sera constituée en avril d'être attentive à ce que ce partenariat contribue réellement à réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat, à renforcer la vitalité de nos quartiers, de nos centres-villes et à faire émerger une politique économique plus ambitieuse pour l'ensemble du territoire.

M. GALLIER. - Je partage pleinement l'idée selon laquelle notre territoire doit se doter d'une ambition forte en matière de développement économique.

Pour autant, je crois qu'au terme de cette mandature, nous pouvons constater qu'un grand nombre d'actions ont été engagées et mises en œuvre. Elles ne produisent peut-être pas encore tous leurs effets, mais elles constituent des fondations solides pour les années à venir.

Je pense notamment au travail engagé sur nos zones d'activités économiques, aux études actuellement en cours et à l'attention particulière portée au foncier économique afin qu'il soit mobilisé au service du développement de notre territoire. Je pense en particulier aux projets conduits sur le Grand Val d'Oly, à ceux qui sont aujourd'hui encore en phase d'études sur Val d'Yerres 2, mais aussi à l'ensemble des actions menées dans nos zones d'activités pour accompagner les entreprises et améliorer leur fonctionnement.

Nous avons également renforcé le dialogue avec les acteurs économiques. Des échanges réguliers sont désormais organisés avec les entreprises du territoire, ce qui nous permet d'être davantage à leur écoute et de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.

Concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, je rappelle que l'agglomération a adhéré au dispositif Citéslab, qui permet d'identifier des porteurs de projets, de les accompagner dans leurs démarches et de favoriser l'émergence d'initiatives entrepreneuriales au sein de ces quartiers. Le dispositif ne couvre pas encore l'ensemble des quartiers concernés, mais il constitue déjà un outil utile pour détecter et accompagner les projets.

Vous avez toutefois raison de souligner qu'il subsiste encore plusieurs freins. C'est notamment le cas pour certains dispositifs soutenus par Initiative Essonne visant à favoriser le développement du commerce de proximité, comme « Ma Boutique à l'Essai ».

Aujourd'hui, ces dispositifs peinent parfois à trouver leur pleine efficacité en raison d'un décalage entre les attentes des propriétaires de locaux commerciaux en matière de loyers et la réalité économique des porteurs de projets qui souhaitent s'installer. Ces derniers disposent souvent de modèles économiques encore fragiles dans les premières années de leur activité.

Il existe donc un véritable enjeu pour parvenir à rapprocher ces deux réalités et à créer les conditions favorables à l'installation de nouveaux commerces. C'est un sujet que nous devons continuer à travailler collectivement afin d'améliorer encore l'attractivité économique de notre territoire et les conditions de réussite des entrepreneurs qui souhaitent s'y développer.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Faten BENAHMED souhaitait apporter un complément.

Mme BENAHMED. - Je souhaite également apporter un élément complémentaire.

Dans le cadre du travail mené conjointement entre la politique de la ville et le développement économique, nous avons développé un partenariat avec France Travail et le programme HEC Stand Up. Cette initiative vise notamment à accompagner des femmes éloignées de l'emploi dans leur parcours vers la création d'entreprise.

Même si je ne dispose pas encore des chiffres consolidés transmis par France Travail, je peux d'ores et déjà témoigner du fait que plusieurs femmes résidant dans nos quartiers prioritaires se sont engagées dans une démarche entrepreneuriale grâce à cet accompagnement. Certaines nous invitent désormais régulièrement aux événements qu'elles organisent dans le cadre de leur activité, ce qui constitue un signal particulièrement encourageant.

Par ailleurs, France Travail anime également un dispositif intitulé « Club des entrepreneuses », qui vient compléter cet accompagnement en proposant un réseau, des conseils et un suivi adaptés aux porteuses de projet.

Ces initiatives montrent que l'entrepreneuriat féminin est bien présent sur notre territoire et qu'il se développe progressivement, y compris dans les quartiers prioritaires. Bien entendu, il reste encore des marges de progression et des freins à lever, mais il me semblait important d'apporter ce témoignage pour souligner les dynamiques positives qui existent déjà et les résultats concrets obtenus grâce aux actions menées en partenariat avec les différents acteurs concernés.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

V. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) SUD PARISIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' POUR 2026 ET DES ACTIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR 2025 ET 2026

Mme GARNIER.- Le dispositif SARE, qui était consacré à la rénovation énergétique des logements privés, a pris fin en 2024. Il a été remplacé par le service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov', un service gratuit et accessible à tous.

Initialement centré sur la rénovation énergétique, ce dispositif a vu son périmètre élargi afin d'intégrer également l'adaptation des logements au vieillissement, au handicap ainsi qu'à l'amélioration générale de l'habitat.

Pour organiser ce service sur notre territoire, un Pacte territorial France Rénov' a été signé en janvier 2025 avec l'État, l'Anah et le Département. Sa mise en œuvre a été confiée à l'ALEC Sud Parisienne. Par ailleurs, une étude est actuellement en cours afin de faire évoluer le dispositif à partir de 2027 pour l'adapter au mieux aux besoins des habitants.

Le bilan intermédiaire est très satisfaisant et montre que les objectifs fixés ont été atteints, voire dépassés.

C'est pourquoi il vous est proposé de renouveler deux conventions :

- une convention relative à l'habitat, dotée d'un budget de 130 000 €, financé à 50 % par l'Anah
- une seconde convention, d'un montant de 15 000 €, concernant les actions menées par l'ALEC en matière de transition énergétique, compétence qu'elle accompagne également depuis 2023.

Au 20 novembre 2025, les résultats enregistrés sont particulièrement encourageants.

Sur le volet information, orientation et accompagnement à la rénovation, l'ALEC a conseillé 496 ménages vivant en habitat individuel et assuré 236 rendez-vous lors de permanences organisées dans les neuf communes du territoire ainsi qu'à la Maison de l'Agglomération de Montgeron.

Concernant l'accompagnement des copropriétés, l'ALEC est intervenue auprès de 13 copropriétés, dont 9 bénéficiant d'un accompagnement renforcé, représentant au total 1 208 logements répartis sur quatre communes.

En matière de sensibilisation, 17 animations ont été organisées auprès des habitants, notamment sous la forme de « Cafés Rénov' », touchant près de 330 personnes. Un travail de mobilisation a également été mené auprès des professionnels du secteur.

Au global, l'ensemble des objectifs fixés a été largement dépassé, qu'il s'agisse de l'information du public, du conseil personnalisé, de l'accompagnement des parcours de rénovation ou encore du suivi des copropriétés.

Pour 2026, l'ambition est de renforcer encore ces actions, notamment en améliorant la visibilité des dispositifs existants auprès des habitants et des professionnels. Une attention particulière sera portée à l'adaptation des logements des seniors, à la prise en compte des situations de handicap ainsi qu'à la prévention de la perte d'autonomie.

Telles sont les principales orientations proposées pour l'année 2026.

Mme CARILLON.- L'ALEC a également contribué à la dynamique de transition énergétique en mobilisant les professionnels du territoire. À ce titre, elle a participé à huit commissions d'attribution des qualifications RGE et organisé plusieurs actions à destination des acteurs du bâtiment, notamment un atelier consacré à la rénovation du bâti ancien, aux matériaux biosourcés et au confort d'été, qui s'est tenu à la Maison de l'Environnement.

Parmi les autres actions menées, on peut également citer l'organisation de balades thermiques ainsi que l'accompagnement du collectif Énergie Citoyenne.

L'ALEC intervient également auprès des collectivités. Entre juin et novembre, elle a ainsi animé le cycle « Rénovons durable », consacré à la rénovation du patrimoine bâti communal, en particulier des équipements éducatifs. Ce programme s'est traduit par des webinaires de présentation, des matinées d'échanges, des formations en ligne ainsi que la visite d'un site exemplaire à Périgny-sur-Yerres.

L'agence a également participé au comité de pilotage de lancement du Schéma directeur immobilier énergétique, qui porte sur les 534 bâtiments communaux et intercommunaux du territoire.

Pour 2026, l'ensemble de ces actions a vocation à être reconduit, enrichi et actualisé afin de tenir compte de l'évolution des dispositifs nationaux et du contexte économique, tout en poursuivant l'accompagnement des habitants, des professionnels et des collectivités dans leurs projets de rénovation et de transition énergétique.

Mme CIEPLINSKI.- Notre groupe souhaite tout d'abord saluer l'ensemble du travail réalisé par l'ALEC Sud Parisienne. Les annexes qui nous sont présentées témoignent d'une activité particulièrement dense, utile et attendue par les habitants de notre territoire.

J'avais prévu de rappeler plusieurs chiffres significatifs, mais Mme GARNIER et Mme CARILLON les ont déjà largement présentés. Ils méritaient effectivement d'être soulignés, car ils traduisent à la fois un besoin réel et une demande croissante d'accompagnement en matière de rénovation de l'habitat et de transition énergétique.

Les résultats obtenus montrent que l'ALEC remplit pleinement son rôle d'acteur de proximité. C'est précisément pour cette raison qu'il est indispensable de renouveler cette convention d'un an afin d'assurer la continuité du service public de la rénovation de l'habitat.

À quelques semaines de la fin de cette mandature, il serait parfaitement irresponsable de créer une rupture dans l'accompagnement des ménages, des copropriétés et des professionnels. La transition écologique ne peut pas être mise entre parenthèses au motif d'une échéance électorale.

Pour autant, si nous voterons favorablement cette délibération, cette nécessaire reconduction ne doit pas nous empêcher d'identifier les limites du dispositif et les progrès qu'il nous reste à accomplir. D'ailleurs, ces limites sont elles-mêmes clairement mentionnées dans les annexes.

Il nous semble tout d'abord que les moyens d'ingénierie demeurent relativement modestes au regard des enjeux. L'ALEC dispose aujourd'hui de 8,6 équivalents temps plein pour accompagner deux intercommunalités représentant près de 540 000 habitants. C'est un travail considérable qui est réalisé, mais avec des ressources qui restent contraintes.

Au-delà de cette question des moyens, le principal enjeu demeure selon nous celui de la visibilité du service. Les annexes le soulignent très clairement : l'Espace Conseil France Rénov' reste encore insuffisamment connu d'une partie de la population.

Nous constatons également que certains publics demeurent sous-représentés parmi les bénéficiaires des accompagnements. Les ménages très modestes ne représentent que 9,5 % des ménages accompagnés. De même, les actions d'« aller vers » restent encore insuffisamment développées en direction des quartiers prioritaires, des personnes âgées ou des publics accompagnés par les travailleurs sociaux.

J'ai bien entendu les orientations présentées pour 2026 et les efforts annoncés sur ces sujets. Nous serons particulièrement attentifs à leur mise en œuvre effective, car c'est là que se situe aujourd'hui une marge de progression importante.

Le financement proposé, à hauteur de 130 000 € pour le volet Habitat et de 15 000 € pour le pôle Énergie, demeure relativement modeste au regard des défis climatiques, sociaux et réglementaires auxquels nous sommes confrontés. Nous pensons qu'il faudra, à terme, aller plus loin.

Nous voterons donc cette délibération, car elle garantit la continuité d'un service public indispensable aux habitants de notre territoire.

Mais nous souhaitons également réaffirmer une conviction : la transition écologique doit être plus ambitieuse, mais aussi plus juste socialement. Les actions conduites en 2026 et dans les années à venir devront permettre de toucher davantage les ménages modestes, les seniors, les personnes en situation de handicap, d'accompagner plus massivement les copropriétés et de renforcer l'accès à l'information, l'accès aux droits ainsi que les démarches d'« aller vers » auprès des publics qui restent aujourd'hui éloignés de ces dispositifs.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - Je crois que nous sommes globalement en accord sur la quasi-totalité des constats et des objectifs de cette action menée au cours de la mandature.

Je voudrais simplement apporter une nuance concernant la part des ménages très modestes que vous évoquiez. Le chiffre que vous avez cité doit être interprété avec prudence, car les ménages les plus modestes sont souvent locataires plutôt que propriétaires. Une partie importante d'entre eux réside dans le parc social, qui bénéficie par ailleurs de programmes de rénovation spécifiques.

Cela n'enlève rien à la nécessité de poursuivre les efforts en direction des publics les plus fragiles, mais cela permet de replacer ces chiffres dans leur contexte.

Par ailleurs, je pense que nous nous retrouvons également sur un autre point essentiel : la nécessité pour l'État de stabiliser les dispositifs et leurs financements dans la durée. Les évolutions permanentes

que nous connaissons depuis plusieurs années compliquent l'action des collectivités, des opérateurs et des habitants eux-mêmes.

Pour être pleinement efficace, cette politique a besoin de visibilité, de stabilité et de continuité.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VI. ENTREE DE LA CAVYVS AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA

Mme HIDRI.- Il s'agit de l'entrée de la Communauté d'agglomération au capital de la SPL CITALLIA.

Cette adhésion a pour objectif de renforcer les capacités d'ingénierie de l'agglomération dans la conduite de ses futures opérations d'aménagement et de construction. Elle permettra notamment de mobiliser l'expertise de la SPL CITALLIA pour accompagner les projets structurants du territoire.

Je pense en particulier au futur équipement culturel de Vigneux-sur-Seine, dont l'ampleur nécessite un suivi technique et opérationnel de grande qualité. La SPL CITALLIA dispose des compétences nécessaires pour accompagner l'agglomération dans le pilotage de ce chantier et, plus largement, dans la réalisation d'études et d'opérations d'aménagement.

Pour pouvoir recourir à ses services, la Communauté d'agglomération doit devenir actionnaire de la société.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'acquisition de 1 000 actions de la SPL CITALLIA au prix unitaire de 10 €, soit un montant total de 10 000 €
- d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à cette acquisition
- et de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération au sein des instances de gouvernance de la SPL CITALLIA.

Je vous remercie de votre attention.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

M. CARRÈRE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération appelle de notre part une courte déclaration, à la fois responsable, constructive et fidèle aux valeurs qui ont guidé notre engagement tout au long de ce mandat.

L'entrée de notre agglomération au capital d'une société publique locale n'est jamais un acte totalement anodin. Elle engage non seulement des moyens financiers, même modestes en apparence, comme cela vient d'être rappelé, mais aussi une certaine conception de l'action publique, de la maîtrise collective des projets et du rapport entre les élus, l'Administration et les citoyens.

En tant qu'élus du Rassemblement de la Gauche et des Écologistes, nous sommes attachés à une ingénierie publique forte, capable de porter des projets d'aménagement et de construction sans dépendre exclusivement d'opérateurs privés.

De ce point de vue, les sociétés publiques locales peuvent constituer des outils utiles, à condition qu'elles demeurent pleinement au service de l'intérêt général et sous contrôle démocratique.

Pour autant, la note qui nous est soumise appelle plusieurs interrogations légitimes.

La première concerne le choix même de cet outil et de cette structure. Pourquoi CITALLIA aujourd'hui ? Pourquoi cette SPL plutôt qu'une autre ? D'autres options ont-elles été étudiées, notamment en matière de renforcement de nos services internes ou de coopération publique existante ?

Ces éléments de comparaison, s'ils avaient été partagés, auraient contribué à éclairer notre décision collective. Or ils ne figurent pas dans la note de présentation.

La deuxième interrogation porte sur la méthode. Entrer au capital d'une SPL permet de recourir à ses prestations en dehors des procédures classiques des marchés publics. Cela peut répondre à un souci d'efficacité et de réactivité, nous pouvons l'entendre. Mais cela implique aussi une exigence accrue de transparence, d'information des élus et de traçabilité des décisions. Quelles garanties souhaitons-nous mettre en place pour que cette souplesse ne soit jamais perçue comme un éloignement des règles protectrices de l'argent public ?

Troisième question : celle de la gouvernance. Quel sera concrètement le rôle de notre agglomération au sein de CITALLIA ? Comment notre représentant ou notre représentante rendra-t-il ou rendra-t-elle compte de son action devant notre assemblée ? Pouvons-nous envisager des points d'étape réguliers afin que l'ensemble des élus communautaires soit informé des orientations prises et des projets engagés, comme nous le demandons d'ailleurs pour plusieurs organismes dans lesquels notre collectivité est représentée ?

Enfin, nous ne pouvons ignorer le contexte dans lequel cette décision intervient. À quelques semaines d'échéances municipales importantes, alors que les équilibres politiques peuvent évoluer, il nous semble essentiel de rappeler que les outils que nous intégrons aujourd'hui engagent aussi l'avenir. Ils doivent être construits sur des bases solides, lisibles et partagées au-delà des majorités du moment.

Dans cet esprit, notre position n'est pas dogmatique ; elle est ouverte. Si des réponses claires sont apportées à ces interrogations, si des engagements sont pris en matière de transparence et de contrôle démocratique, alors un vote favorable pourrait être envisagé.

À défaut, et par souci de responsabilité, l'abstention nous apparaît comme une position d'attente constructive.

Notre objectif n'est pas de freiner l'action publique, mais de contribuer à ce qu'elle soit pleinement assumée, comprise et partagée par les élus comme par les citoyens.

Je vous remercie.

Mme HIDRI.- Monsieur CARRÈRE, soyez assuré que la transparence a toujours guidé les travaux de cette assemblée et je ne doute pas que le représentant de l'agglomération au sein de la SPL CITALLIA pourra rendre compte régulièrement de son activité et des projets suivis.

Par ailleurs, l'adhésion à la SPL CITALLIA ne constitue pas, dans son principe, une nouveauté. Jusqu'à présent, nous étions accompagnés par Essonne Aménagement. À la suite de sa dissolution, il nous a fallu identifier un nouvel outil permettant d'assurer le même niveau d'accompagnement pour les projets portés par notre agglomération.

Je pense qu'il est à la fois utile et nécessaire de pouvoir bénéficier de l'appui d'une structure spécialisée pour conduire les opérations d'aménagement et de construction que nous menons. Je crois d'ailleurs que nous partageons tous ici la volonté de voir ces projets aboutir dans les meilleures conditions possibles.

Le choix de la SPL CITALLIA s'inscrit donc dans cette logique de continuité. Il ne s'agit pas d'un changement de philosophie, mais de la poursuite d'un mode d'accompagnement qui a déjà fait ses preuves.

S'agissant enfin de la prise de participation au capital, puisque la question a été évoquée, je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un choix discrétionnaire de la collectivité mais d'une obligation légale. Pour pouvoir recourir aux services d'une société publique locale, il est nécessaire d'en être actionnaire.

Le montant proposé correspond d'ailleurs strictement au minimum prévu par les dispositions applicables : 1 000 actions à 10 €, soit 10 000 €. Nous ne faisons donc qu'appliquer le cadre légal qui s'impose à nous et n'acquérons pas davantage d'actions que ce qui est nécessaire.

Il s'agit simplement de nous donner les moyens de poursuivre l'accompagnement de nos projets dans un cadre juridique sécurisé et conforme à la réglementation.

M. DUPONT-AIGNAN.- Pour ma part, je voudrais comprendre pourquoi le choix s'est porté sur CITALLIA.

J'avoue mon ignorance sur le sujet, mais en regardant rapidement les éléments disponibles, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'une société présente notamment dans les Hauts-de-Seine. Si j'ai bien compris, des collectivités des Yvelines y participent également.

Je me demandais donc si d'autres communautés d'agglomération de l'Essonne en étaient membres et si le Département de l'Essonne y participait également.

Je reconnais volontiers mon ignorance sur le sujet et j'ai peut-être manqué certaines informations, mais j'aimerais simplement disposer de quelques éléments complémentaires pour mieux comprendre ce choix.

M. le PRÉSIDENT.- Je vais répondre simultanément aux deux questions qui ont été posées.

D'abord, il faut rappeler que le paysage de l'aménagement en Île-de-France a beaucoup évolué. À une époque où les investissements publics et privés étaient nombreux, notamment dans les zones d'activité économique ou dans la construction d'équipements publics comme les collèges et les lycées, il existait une multitude d'opérateurs.

L'Essonne a d'ailleurs longtemps été marquée par la présence de plusieurs aménageurs, souvent portés par l'État. C'était le cas de la SAMBOE aux Ullis à la fin des années 1990. C'est aujourd'hui le cas de l'EPAPS sur le plateau de Saclay ou encore de Grand Paris Aménagement, notamment sur le secteur d'Évry et d'autres territoires.

Depuis plusieurs années, un mouvement de regroupement s'est opéré. Les opérations sont devenues plus complexes, plus coûteuses et nécessitent davantage d'expertise. Dans ce contexte, les outils qui relevaient du Conseil départemental de l'Essonne ont été intégrés au sein de CITALLIOS et de CITALLIA.

Le Département de l'Essonne est aujourd'hui actionnaire de ces deux structures, qui étaient historiquement portées par les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Quelques communes de ces départements en sont également membres.

À l'époque, le choix du Département de rejoindre cette structure reposait sur une logique simple : à côté de Grand Paris Aménagement, qui est un opérateur de l'État, CITALLIOS-CITALLIA constitue aujourd'hui l'un des principaux outils d'aménagement portés par les collectivités locales.

Il existe bien d'autres opérateurs en Essonne, comme la SORGEM, très liée à Cœur d'Essonne Agglomération, la SEM Massy ou encore SCIENTIPOLE à Palaiseau. Mais ces structures interviennent sur des périmètres plus restreints et n'ont pas la même dimension.

Pour répondre à la question de Christophe CARRÈRE, il me semblerait peu raisonnable de créer un outil spécifique à notre territoire. Nous n'avons ni le volume d'opérations ni la surface financière permettant de faire vivre durablement une telle structure.

Par ailleurs, CITALLIOS a remporté, à l'issue d'un appel d'offres, le marché d'accompagnement de trois des quatre opérations ANRU de notre territoire. Cela fait maintenant plus d'un an qu'elle nous accompagne sur ces projets et cette collaboration se déroule dans de bonnes conditions.

CITALLIA intervient, quant à elle, dans le champ non concurrentiel. C'est précisément l'intérêt d'une société publique locale : elle permet aux collectivités de travailler en « in house », c'est-à-dire sans procédure de mise en concurrence, pour des missions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique.

On peut citer, par exemple, les études relatives à la reconfiguration de la RN6 à Brunoy. Sur ce type de projet, CITALLIA peut nous accompagner directement, tout en s'appuyant sur les compétences et l'ingénierie du groupe CITALLIOS.

Enfin, nous sommes un actionnaire modeste au regard du poids des Hauts-de-Seine ou des Yvelines. Toutefois, l'expérience montre que la gouvernance de ces structures repose sur un fonctionnement partenarial. Même lorsque les participations sont différentes, les décisions sont prises de manière concertée entre les collectivités concernées.

C'est également ce qui se pratique dans d'autres structures communes aux départements de l'Essonne et des Yvelines.

En définitive, cet outil nous paraît adapté à notre territoire. Il nous permet de bénéficier de l'expertise et de la capacité d'intervention d'un groupe important, tout en conservant une gouvernance publique assurée par les élus.

Notre engagement financier reste par ailleurs très limité, puisqu'il s'élève à 10 000 €, conformément au minimum légal requis pour devenir actionnaire de la société.

Je profite enfin de cette délibération pour rappeler qu'il convient également de désigner un représentant de l'agglomération au sein de la SPL pour la durée du mandat restant à courir. À ce titre, je proposerai la candidature de Faten HIDRI.

Je donne maintenant la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir.

M. LEKIBY. - Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu dans les documents qui nous ont été transmis le pourcentage du capital que représentent ces 10 000 €.

M. DUPONT-AIGNAN. - Je voudrais comprendre sur quelles opérations vous envisagez l'intervention de cette société.

Vous avez évoqué la salle de Vigneux, mais lorsque je regarde les activités de cette société, je constate qu'elle intervient surtout sur des opérations d'aménagement, de construction de logements ou encore d'aménagement de zones d'activité.

Je n'ai pas d'opposition de principe à cette adhésion, loin de là, mais quel est précisément l'objectif poursuivi ? Sur quels projets concrets envisagez-vous de missionner cette société ?

Les services de l'agglomération ne disposent-ils pas déjà des compétences nécessaires pour piloter la construction d'un équipement comme la salle de Vigneux, alors que d'autres équipements ont été réalisés par le passé ?

Y a-t-il d'autres opérations prévues derrière ce projet, éventuellement des opérations immobilières ou d'aménagement plus larges, qui justifieraient ce choix ?

En lisant les considérants de la délibération, je ne parviens pas à identifier clairement les missions qui seraient confiées à cette société. J'aimerais donc savoir plus précisément sur quels projets elle est appelée à intervenir.

M. le PRÉSIDENT. - Je vais peut-être commencer par répondre à la question de Constant LEKIBY. La participation de notre agglomération représente 2,5 % du capital de la société, soit 1 000 actions sur un total de 40 000.

Sur les autres questions, d'abord, c'est un sujet qui nous a déjà occupés à plusieurs reprises au Conseil communautaire, puisque nous avons adhéré à la SPL des Territoires de l'Essonne. Elle n'existe plus aujourd'hui ; c'était un outil qui dépendait du Conseil départemental. Compte tenu des évolutions que j'évoquais tout à l'heure, le Conseil départemental a rejoint CITALLIA.

Nous avons donc déjà considéré, au sein de cette assemblée communautaire, qu'il était utile, pour un certain nombre d'aménagements publics, de pouvoir recourir à l'expertise d'un organisme capable de nous accompagner sur des opérations plus importantes et nécessitant une maîtrise publique.

J'imagine que les éléments auxquels vous faites référence sur le site internet concernent CITALLIOS et non CITALLIA, puisque les opérations de logement relèvent du champ concurrentiel et sont portées par une SEM, et non par une SPL. CITALLIA ne peut donc pas intervenir sur les champs que vous avez mentionnés.

Il s'agit nécessairement d'opérations ou d'études à vocation publique qui donnent ensuite lieu à des décisions ou à des délibérations du Bureau communautaire. Ces sujets sont connus des membres du Conseil communautaire puisque, à plusieurs reprises, vous m'avez interrogé à leur propos.

M. CARRÈRE.- Sur la totalité du capital, on ne sait pas quelle est la composition totale du capital. À part les deux opérateurs qui nous vendent une partie de leur participation, cela représente 24 000 actions en tout. On n'a pas les 16 000 restantes. Moi, je ne sais pas de qui il s'agit.

M. le PRÉSIDENT.- Ce sont forcément des acteurs publics.

M. CARRÈRE.- Je redonne le détail : il y a 40 000 actions. Les deux vendeurs en ont chacun 12 000. Ils nous en vendent 500 chacun ; ils en auront donc 11 500 après l'opération. Nous, nous en aurons 1 000. Il reste quand même 16 000 actions dont on ne sait pas à qui elles appartiennent. C'est cela qui aurait été intéressant. Quand je parle de transparence, c'est de savoir où l'on met les pieds, c'est-à-dire, au-delà de ces deux opérateurs-là, savoir quels sont les autres acteurs présents au capital. D'autant plus que cela ne fait même pas la majorité. Vous voyez ce que je veux dire.

M. le PRÉSIDENT.- On va vous donner cela. C'est une information que vous souhaitez avant de délibérer ?

Ce ne sont que des collectivités publiques et je pense vous en avoir cité un certain nombre.

M. CARRÈRE.- Comme je l'ai dit, cela pourrait éventuellement nous conduire à voter pour. En tout état de cause, pour l'instant, nous avons indiqué que nous nous abstiendrions. Si nous avons la réponse, nous pourrions voter pour, mais cela n'a pas d'importance sur le résultat du scrutin.

M. le PRÉSIDENT.- On va essayer de vous trouver la liste des actionnaires.

M. DUPONT-AIGNAN.- Et si nous adhérons à cette société, c'est bien parce que nous avons l'intention d'y avoir recours. Donc sur quels projets souhaitez-vous recourir à son assistance ? Oui, il y a CITALLIA, qui est différente, nous l'avons bien compris, mais sur quels projets voulez-vous faire appel à cette société ? Ce n'est pas un secret d'État. Quels sont les projets sur lesquels nous n'avons pas la capacité d'agir seuls et pour lesquels CITALLIA peut apporter une plus-value ? J'aimerais le savoir.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a des questions et il y a des réponses, et les réponses ont déjà été apportées. Nous avons indiqué qu'il y avait potentiellement l'opération de la salle de spectacles de Vigneux. J'ai également parlé des études d'aménagement de la RN6. Ce sont deux objets sur lesquels nous pouvons recourir à CITALLIA.

Au moment où je vous parle, je n'ai pas connaissance d'autres opérations qui pourraient nécessiter son intervention. Et, contrairement à ce qui a été évoqué tout à l'heure, il ne pourrait en aucun cas s'agir

de programmes à vocation commerciale, qu'il s'agisse de logements ou d'opérations de construction à vocation économique. Ce sont nécessairement des opérations publiques. Il ne faut donc pas avoir de suspicion.

M. DUPONT-AIGNAN.- Il n'y a pas de suspicion, il y a simplement la volonté de savoir.

M. le PRÉSIDENT.- Nous ne sommes pas dans le champ d'une SEM, encore une fois.

Je vous propose de suspendre la séance afin de voir si nous pouvons apporter la réponse concernant le capital. Si ce n'est pas le cas, je soumettrai malgré tout la délibération au vote et je vous apporterai la réponse par écrit. En attendant, je vous propose d'examiner la délibération suivante.

VII. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE D'ÉPINAY-SOUS-SENART POUR UN PROJET DE REQUALIFICATION D'UN ESPACE NATUREL DANS LE CADRE DU SDEN

M. COLAS.- Il s'agit ici de la première déclinaison concrète du Schéma directeur des espaces naturels (SDEN) communautaire adopté lors de notre dernière réunion, il y a quelques semaines à Draveil, avec l'attribution à la commune d'Épinay-sous-Sénart d'une subvention de 30 673,19 €, correspondant à la moitié des dépenses engagées dans le cadre de la première phase du réaménagement végétal et arboricole de la peupleraie d'Épinay.

Ce site présente un intérêt à la fois communal et communautaire, puisqu'il est situé sur les berges de l'Yerres et concerne directement les communes d'Épinay-sous-Sénart et de Brunoy. Plus largement, il s'inscrit dans une démarche intercommunale associant notamment le SyAGE, qui aménage et entretient la liaison verte dont la peupleraie d'Épinay constitue un élément structurant.

M. ALLOUCH.- Je voudrais d'abord remercier l'agglomération pour son soutien à ce projet porté par la commune, mais dont le rayonnement est, par essence, intercommunal.

Je souhaite également revenir sur la méthode de travail qui a été mise en œuvre afin que chacun dispose de l'ensemble des éléments. Peut-être ai-je déjà eu l'occasion de l'évoquer ici, mais en 2020, nous avons constaté que l'ensemble des peupliers situés sur les bords de l'Yerres étaient condamnés, victimes d'une bactérie. Il a donc fallu prendre la décision d'abattre plusieurs centaines d'arbres.

Lorsque cette décision a été prise, nous avons associé l'ensemble des acteurs concernés : le Collectif de sauvegarde de la vallée de l'Yerres, les habitantes et les habitants, la mairie de Brunoy, car même si la peupleraie n'est pas située sur son territoire, la rue des Vallées y donne directement accès, le SyAGE, ainsi que le Conseil de développement, qui a également pris part à cette réflexion.

Nous avons ainsi construit ensemble ce projet, car chacun sait qu'abattre un arbre n'est jamais une décision simple. Lorsqu'il s'agit d'en abattre plusieurs centaines, voire davantage, le sujet devient évidemment beaucoup plus sensible.

Cette peupleraie avait été plantée il y a une cinquantaine d'années dans une logique de sylviculture. Il était alors envisagé d'exploiter les peupliers pour la fabrication de boîtes à allumettes ou de boîtes à camembert. En réalité, cette vocation ne s'est jamais concrétisée et ces peupliers n'avaient pas véritablement leur place sur les bords de l'Yerres.

C'est pourquoi, en lien notamment avec l'inspectrice des sites, le secteur étant classé, nous avons travaillé à la reconstitution progressive d'un paysage plus adapté à son environnement naturel. Ainsi, au mois de décembre, près de 1 500 arbres ont été plantés : des aulnes, des chênes pubescents et d'autres essences locales, résilientes et adaptées au site. Ils permettront, dans vingt, trente ou quarante ans, de voir émerger une nouvelle génération d'arbres adultes.

Tout au long de ce projet, une phrase m'a accompagné : il y a deux moments pour planter un arbre : le premier, c'était il y a vingt ans, le second, c'est aujourd'hui.

C'est précisément ce que nous avons réussi à faire collectivement, à Épinay-sous-Sénart, avec le soutien de l'agglomération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VIII. ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS SCLD POUR LA COMMUNE DE BRUNOY – N°17

Mme RAGOT. - Il s'agit du fonds de concours que notre assemblée attribue désormais régulièrement aux communes qui présentent des projets en faveur du développement des liaisons douces. En l'occurrence, il s'agit du déploiement de cinq abris vélos supplémentaires sur la commune de Brunoy. Il est donc proposé d'attribuer à cette commune une subvention d'un montant de 17 871 €.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VI (ARTICLE 1^{ER}). ENTREE DE LA CAVYVS AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA

M. le PRÉSIDENT. - Je vous propose de revenir à cette délibération en vous indiquant - ce n'est sans doute pas le dernier décompte puisque le département de l'Essonne n'y figure pas encore - que, outre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui sont actionnaires à hauteur de 31,25 % chacun, vous avez plusieurs autres actionnaires dont la participation est comprise entre 1,25 % et 2,5 %.

Il s'agit des communes de Levallois-Perret, Montesson, Buc, Conflans-Sainte-Honorine, Houilles, Le Chesnay-Rocquencourt, Meudon, Noisy-le-Roi, Poissy, Maule, Les Mureaux, Puteaux, Voisins-le-Bretonneux, Le Mesnil-le-Roi, Beynes, Villeneuve-la-Garenne, Houdan, Fontenay-le-Fleury, Villepreux et Aulnay-sous-Bois, ainsi que de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de GPS&O et de la communauté de communes du Pays Houdanais.

L'EPT Paris Terres d'Envol détient, pour sa part, 5 % du capital.

Chacun de ces actionnaires détient entre 1,25 % et 2,5 % du capital, à l'exception de l'EPT Paris Terres d'Envol.

Je sou mets à votre vote cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 1 abstention de M. DUPONT-AIGNAN.)

XIII. AVENANT N°1 A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA PROGRAMMATION DE SALLES DE SPECTACLES

M. DAMIATI. - Même si cette délibération concerne principalement les ressources humaines, elle fait suite à une situation particulière concernant trois agents occupant des fonctions de régisseurs.

Ces agents ont souhaité changer de statut et demandé une rupture conventionnelle, ce qui n'était pas possible dans leur situation. Ce changement de statut entraînait toutefois une perte de rémunération.

Des négociations se sont alors engagées entre la SOTHEVY, les agents concernés et la Communauté d'agglomération. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail réalisé et les discussions menées, notamment par Pascal au sein de la direction des ressources humaines.

À l'issue de ces échanges, un accord a été trouvé afin de compenser cette perte de rémunération. Il prévoit une augmentation de la participation de la Communauté d'agglomération au contrat qui la lie à la SOTHEVY, pour un montant total de près de 70 000 € sur la durée restante de la délégation de service public.

Concrètement, cela représente une augmentation annuelle de 13 951 € pour ces trois agents, afin qu'ils ne subissent aucune perte de salaire liée à leur passage du statut d'agent public à celui de salarié de droit privé.

Mme CIEPLINSKI.- Cette délibération touche à un sujet important pour notre groupe : la gestion de nos salles de spectacles en délégation de service public.

Vous le savez, nous défendons depuis longtemps une autre vision. Nous militons pour une régie publique, car la culture est un bien commun, un service public essentiel qui mérite une maîtrise publique pleine et entière, tant sur les orientations artistiques que sur les conditions de travail.

La situation que nous examinons aujourd'hui illustre d'ailleurs bien, à nos yeux, les limites structurelles de la DSP. Trois régisseurs, agents publics détachés depuis 2011, souhaitent passer sous statut privé. Leur demande est légitime et l'étude réalisée montre qu'ils subiraient une perte de revenus importante liée aux écarts de cotisations retraite, comprise entre 1 800 € et 3 500 € par an.

Il est normal que nous cherchions à éviter une telle perte pour des agents qui assurent depuis des années la continuité du service public culturel, mais cette situation révèle aussi un problème politique.

Pour compenser ces écarts, le concessionnaire n'assume pas seul le coût. C'est la collectivité qui augmente sa contribution à hauteur de 69 756 € sur la durée de la DSP, soit 13 951 € par an, ce qui représente une hausse de 1 % du contrat. Autrement dit, le risque économique ne repose pas sur l'opérateur privé mais sur le contribuable.

C'est exactement ce que nous dénonçons. La DSP privatise la gestion, mais socialise les risques.

Pour autant, je veux être claire : il n'a jamais été dans notre culture politique de pénaliser les salariés. Nous ne voulons pas que des agents se retrouvent fragilisés par un choix de gestion qui n'est pas le leur. Nous comprenons donc la nécessité de sécuriser leur situation.

C'est pourquoi, fidèles à notre ligne, nous adopterons une position cohérente. Nous n'allons pas voter contre, car cela reviendrait à mettre en difficulté les trois régisseurs concernés, mais nous ne pouvons pas voter pour car cet avenant confirme les dérives d'un modèle de gestion que nous contestons depuis toujours.

Nous nous abstiendrons donc.

Cette abstention constitue un signal politique clair : nous soutenons les salariés, mais nous refusons un modèle dans lequel la collectivité compense les fragilités d'un opérateur privé. Nous continuerons à défendre la régie publique comme horizon pour nos équipements culturels.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voudrais simplement remercier l'Administration d'avoir permis de régler cette situation.

Il s'agit de trois excellents agents qui méritaient pleinement que nous les accompagnions sur ce sujet, alors qu'ils se trouvaient victimes d'une situation administrative assez ubuesque.

M. DAMIATI.- Pour apporter quelques éléments de réponse, en effet, il s'agit de trois agents qui travaillent depuis longtemps au sein de la collectivité, qui ont toujours accompli un travail de grande qualité et qu'il n'était évidemment pas envisageable de pénaliser.

Je précise également que cette démarche résulte d'un choix des agents eux-mêmes. Ce sont eux qui ont souhaité quitter leur statut d'agent public pour rejoindre le régime de droit privé. C'est un premier point important. Dans ces conditions, il paraissait normal qu'ils ne subissent aucune perte de rémunération, raison pour laquelle il vous est proposé cette augmentation de la participation.

Concernant le mode de gestion, Madame CIEPLINSKI, je pense que nous ne parviendrons pas à nous accorder sur ce sujet d'ici la fin du mandat. Néanmoins, je crois que nous pouvons au moins partager un constat : aujourd'hui, la culture fait pleinement partie des compétences et de l'identité de l'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

Nous avons évoqué les médiathèques, les conservatoires, les nouveaux équipements à venir, ainsi que les projets qui seront prochainement livrés. Nous pouvons également citer la programmation culturelle qui, depuis de nombreuses années, rencontre un réel succès et rayonne bien au-delà de notre territoire.

Le Président le rappelait tout à l'heure : la fréquentation de nos salles progresse chaque année. La satisfaction du public témoigne, me semble-t-il, de la pertinence des choix qui ont été faits et de la qualité d'une programmation qui suscite l'intérêt bien au-delà de notre agglomération.

D'ailleurs, la SOTHEVY est aujourd'hui en discussion avec d'autres collectivités qui souhaitent s'inspirer du modèle que nous avons mis en place depuis plusieurs années.

M. le PRÉSIDENT. - Merci. Nous passons au vote sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

VI (ARTICLE 3). ENTREE DE LA CAVYVS AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA

M. le PRÉSIDENT. - Vous pensiez avoir terminé l'examen. C'était sans compter. Non, c'était sans compter sur une erreur impardonnable du président de séance, qui décidément a la tête ailleurs ce soir, c'est que je vous ai invité à délibérer tout à l'heure sur l'adhésion à CITALLIA. Mais il fallait également désigner le représentant. Et la question est de savoir si la candidate que je vous ai proposée, si d'aventure elle était élue, aurait la capacité de siéger d'ici la fin de ce mandat. Mais c'est possible. Et donc je vous propose la candidature de Faten HIDRI pour siéger à CITALLIA.

Je vous invite à vous prononcer formellement et sérieusement sur ce choix dimensionnant. Et si vous le demandez, mais je ne vois pas de demande formelle de vote à bulletin secret. Je vous propose donc de passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 4 abstentions de M. CARRÈRE avec pouvoir de M. GUIGNARD, Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. BASSET.)

QUESTIONS ORALES

Mme CIEPLINSKI. - La première question concerne la facturation de l'eau potable.

Depuis la fin du mois de décembre, et plus précisément le 24 décembre, de nombreux habitants de notre agglomération ont découvert, parfois avec stupeur, des factures d'eau d'un montant inhabituellement élevé. Arrivées à la veille des fêtes, ces factures ont suscité incompréhension, inquiétude et colère, notamment dans un contexte de forte tension sur le pouvoir d'achat.

Plusieurs explications techniques peuvent être avancées : changement de périodicité de facturation depuis la reprise du service par la SAUR, estimations initiales inadaptées pour les usagers mensualisés avec des régularisations de fin d'année, voire interrogations sur le remplacement ou l'étalonnage de certains compteurs, notamment les plus anciens. Quelles qu'en soient les causes, force est de constater que ces différents phénomènes n'ont pas été suffisamment anticipés, expliqués ni accompagnés auprès des usagers.

De nombreux habitants nous ont alertés, non seulement sur le montant des factures, mais également sur le manque d'informations claires, accessibles et pédagogiques, tant en amont qu'en aval. Absence

de communication préalable sur les conséquences concrètes du changement de facturation, difficultés à comprendre certaines lignes de facture, sentiment d'isolement face à des situations individuelles parfois très lourdes financièrement : autant de remontées qui méritent notre attention.

Or, l'eau est un bien commun essentiel et son accès suppose un service public exemplaire en matière de transparence, d'information et de justice sociale.

Aussi, nous souhaitons savoir quelles actions concrètes la Communauté d'agglomération a mises en place pour améliorer l'information et l'accompagnement des usagers concernés par ces hausses de factures.

Une communication spécifique et pédagogique à destination de l'ensemble des habitants est-elle prévue afin d'expliquer les causes possibles de ces écarts et les démarches à effectuer ?

Comment l'agglomération entend-elle garantir, à l'avenir, une meilleure anticipation et une meilleure information sur l'évolution du service de l'eau afin d'éviter que cette situation ne se reproduise ?

Nous rappelons que ces difficultés nourrissent le débat sur le mode de gestion de l'eau et sur la nécessité d'un service public placé sous contrôle démocratique, lisible pour les usagers et soucieux d'équité.

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

M. le PRÉSIDENT. - Depuis l'envoi de ces factures, nous avons été destinataires d'une soixantaine de réclamations. Ces réclamations, rapportées aux quelques 38 000 abonnés du territoire, doivent être replacées dans leur contexte. Quand je parle d'une soixantaine de réclamations, il s'agit à la fois de celles adressées directement à l'agglomération, transmises par les communes ou reçues directement par la SAUR. Un travail a été mené pour examiner de manière transparente l'ensemble des remarques formulées par les habitants.

Ces réclamations proviennent principalement de Yerres, qui représente près de 40 % des signalements, puis de Montgeron, avec quelques cas à Brunoy. En revanche, nous n'avons reçu aucune réclamation sur Draveil ni sur Vigneux-sur-Seine. Nous n'en avons pas non plus sur les communes déjà équipées en télérelève, comme Boussy-Saint-Antoine et Vigneux-sur-Seine, où la question du changement de calendrier de facturation ne se posait pas puisque ce rythme existait déjà.

S'agissant de Yerres, la télérelève n'a pas encore été totalement déployée et certains dispositifs de transmission ne fonctionnent pas encore partout sur la commune pour des raisons techniques actuellement en cours de résolution. Par conséquent, certaines factures ont été établies sur la base d'estimations et non de consommations réelles, contrairement à ce qui a pu être fait ailleurs lorsque les compteurs étaient connectés.

Un travail de vérification a été conduit pour chaque réclamation. Il a permis soit d'expliquer aux usagers le passage d'une facturation sur douze mois au lieu de dix auparavant, soit de corriger certaines estimations lorsqu'elles se révélaient inexactes.

Nous avons également reçu quelques demandes concernant le bon fonctionnement des nouveaux compteurs. Les techniciens estiment qu'il n'y a pas de raison de penser que ces compteurs mesurent incorrectement les consommations. Néanmoins, nous avons demandé à la SAUR d'effectuer les vérifications nécessaires chaque fois qu'un usager en faisait la demande, sous réserve de validation par l'agglomération.

Ces contrôles sont normalement facturés à l'utilisateur lorsqu'ils sont réalisés à sa demande. Compte tenu du contexte de mise en service, nous avons toutefois demandé à la SAUR de procéder gratuitement à

ces vérifications pour les usagers concernés. Une vingtaine de demandes a ainsi été recensée et devrait être traitée d'ici la fin du mois.

Nous partageons en revanche le constat d'un défaut de communication du délégataire, qui aurait dû accompagner ces factures d'explications sur les évolutions du contrat et du calendrier de facturation. L'agglomération a relayé ces informations dans sa lettre d'information diffusée à 20 000 exemplaires. Les communes ont également été destinataires d'éléments leur permettant de communiquer sur leurs propres supports.

Par ailleurs, des permanences supplémentaires doivent être organisées par la SAUR dans les communes où des remarques ont été formulées : à Yerres le 28 janvier et à Montgeron le 29 janvier. Une intervention a eu lieu à Crosne. Si d'autres communes souhaitent bénéficier d'une permanence similaire, cela pourra naturellement être organisé.

Voilà les éléments que je pouvais apporter en réponse.

Normalement, on ne réagit pas aux questions, mais puisque c'est la dernière séance, nous pouvons faire une exception. Il ne faudrait toutefois pas que cela devienne une habitude.

M. PRIVAT. - Je suis surpris d'entendre qu'il n'y aurait pas eu de remontées de la part de Draveil, car j'ai moi-même fait remonter, par l'intermédiaire de mes services, plusieurs situations signalées par des habitants concernant des factures ou des régularisations qu'ils jugeaient anormalement élevées. Nous avons transmis ces éléments à l'agglomération. Ma collaboratrice, Anne-Marie, est également au courant de ces démarches. Il y a donc bien eu des doléances adressées à la ville de Draveil et à mon cabinet sur ce sujet.

M. le PRÉSIDENT. - Je prends note de votre remarque. Pour ma part, j'ai consulté un tableau de suivi il y a une quinzaine de jours et il ne faisait apparaître aucune remontée provenant de Draveil. Peut-être certaines demandes sont-elles arrivées depuis. Nous allons le vérifier et, si nécessaire, nous nous rapprocherons du cabinet de Draveil afin de nous assurer que toutes les informations ont bien été prises en compte. L'objectif est évidemment que notre suivi soit le plus complet et le plus à jour possible.

M. CLODONG. - Ce n'est pas pour prolonger le débat, mais puisque vous évoquiez tout à l'heure les remontées concernant la SAUR, je voudrais signaler un autre sujet qui revient très régulièrement dans les échanges que nous avons avec les habitants. Cela concerne le fonctionnement du RER D et, surtout, du réseau de bus KEOLIS.

L'agglomération n'est évidemment pas responsable des difficultés rencontrées sur le RER D, mais nous sommes tous confrontés à des remontées très précises et très concrètes sur les dysfonctionnements des transports. Sur la boucle des maires, je constate que l'ensemble de mes collègues est confronté aux mêmes difficultés.

Depuis plusieurs jours, les signalements concernant le réseau de bus KEOLIS se multiplient. Je sais qu'Épinay-sous-Sénart est concernée, tout comme Montgeron et d'autres communes du territoire. Avec plusieurs élus de Yerres, nous avons reçu les représentants de KEOLIS, mais les réponses apportées ne nous ont pas pleinement satisfaits. Surtout, nous ne constatons pas d'amélioration réelle de la qualité du service rendu aux usagers.

Je me suis engagé auprès de plusieurs habitants de Yerres à relayer cette préoccupation ce soir en Conseil communautaire. Je souhaite donc attirer l'attention de notre assemblée sur ce sujet, car j'ai le sentiment qu'il y a une dégradation du service de bus assuré par KEOLIS, ce qui est particulièrement préoccupant pour les usagers du territoire.

M. le PRÉSIDENT. - Je n'écluse pas la question et j'y répondrai, mais peut-être pouvons-nous d'abord poursuivre dans l'ordre des questions orales. Je vous propose donc de clore celle relative à l'eau avec une intervention de Christine COTTE, puis de poursuivre l'examen des autres questions. Je terminerai ensuite par une question déposée oralement par Olivier au nom du groupe majoritaire.

Mme COTTE. - S'agissant de Draveil, je ne parviens pas à retrouver le dernier tableau que j'ai reçu hier soir, car je n'arrive pas à le charger. Si j'y parviens avant la fin de nos échanges, je vous en communiquerai les éléments.

J'ai effectivement vu passer des réclamations concernant Draveil, mais elles étaient antérieures à cette période de facturation.

Je souhaite également apporter une précision technique concernant les compteurs. *A priori*, dans les secteurs où les contestations sont les plus nombreuses, beaucoup des compteurs remplacés étaient très anciens. Or, les compteurs vieillissants ont tendance à sous-comptabiliser les consommations. Lorsqu'ils sont remplacés par des compteurs neufs, qui mesurent correctement les volumes consommés, cela peut parfois entraîner de mauvaises surprises pour les usagers. Un grand nombre de compteurs concernés avaient plus de vingt ans, alors qu'ils devraient normalement être remplacés au bout de douze à quinze ans au maximum.

M. le PRÉSIDENT. - Merci pour ces précisions utiles.

Nous passons à la deuxième question. Concernant le JO, peut-on considérer que j'ai répondu ?

Mme CIEPLINSKI. - Oui. Je voulais simplement rappeler que notre préoccupation portait sur le droit de retrait des salariés qui se sentent réellement en danger au niveau du point de deal.

M. le PRÉSIDENT. - Vous avez entendu la réponse que j'ai apportée concernant un agent en particulier.

Mme CIEPLINSKI. - Et sur la question de l'eau, je souhaitais simplement ajouter que j'ai moi-même été concernée. Je voudrais saluer la réactivité de l'agglomération et de la SAUR, qui se sont déplacées rapidement pour effectuer les vérifications nécessaires. C'était simplement un témoignage pour remercier les services de l'agglomération ainsi que la réactivité de la SAUR.

Question 3 : Monsieur le Président, lors de notre précédent Conseil communautaire, à l'occasion du débat sur la modification du Plan climat-air-énergie territorial, j'avais interrogé M. COLAS sur l'état d'avancement du projet de plan alimentaire territorial que notre agglomération s'est engagée à élaborer.

Pourriez-vous nous préciser où en est aujourd'hui ce travail, tant sur le diagnostic que sur la définition des orientations stratégiques ? Il me semble qu'il avait été évoqué la possibilité d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Au regard des enjeux majeurs liés à l'alimentation durable, à la souveraineté alimentaire, à la production locale, aux circuits courts, à la restauration collective, à la lutte contre la précarité alimentaire ainsi qu'à la résilience face aux crises et aux pénuries, il nous paraît essentiel que l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire soit pleinement associé à cette démarche : producteurs, transformateurs, distributeurs, acteurs de la solidarité, associations, habitantes et habitants, ainsi que le Conseil de développement.

Dans cette perspective, pouvez-vous nous indiquer comment le Conseil de développement, ainsi que les membres de la commission Développement durable, ont été, sont ou seront associés à l'élaboration de ce plan, afin de garantir une construction réellement collective et transversale ?

Enfin, alors que notre mandat communautaire touche à sa fin, je souhaite exprimer une préoccupation. Ce projet structurant ne doit pas rester à l'état d'intention. Pouvez-vous nous préciser le calendrier

prévisionnel ainsi que les différentes étapes qui permettront d'aboutir à un niveau d'avancement suffisant avant la fin du mandat, de manière à donner à la future assemblée les éléments nécessaires pour poursuivre cette démarche ?

M. le PRÉSIDENT.- Je vais essayer de vous répondre le plus précisément possible.

D'abord, vous aviez raison : l'examen du plan alimentaire territorial était bien prévu à l'occasion de ce Conseil communautaire. Des réunions se sont tenues jusqu'au début du mois de décembre, date à laquelle un point d'étape a été réalisé avec les élus en charge du dossier, notamment Annie FONTGARNAND, Christine COTTE et moi-même.

Le travail a manifestement bien avancé. Nous avons constaté un intérêt réel de la part des acteurs agricoles du territoire, même s'ils ne sont pas très nombreux, mais également du monde de la restauration. Plusieurs restaurateurs ont participé aux ateliers et ont témoigné de leur intérêt pour un approvisionnement local plus développé que celui qu'ils pratiquent aujourd'hui.

Néanmoins, les élus que nous sommes ont considéré que le plan alimentaire territorial n'était pas encore suffisamment ambitieux. Nous avons donc demandé à la Chambre d'agriculture, qui élabore ce document pour le compte de l'agglomération, de reprendre le travail avec un certain nombre d'acteurs afin de rehausser le niveau d'ambition du territoire.

J'espère que vous partagerez ce constat : nous ne sommes pas un territoire où la production agricole peut être particulièrement importante compte tenu des caractéristiques de notre territoire. En revanche, nous avons vocation à travailler avec des partenaires situés à proximité de l'agglomération et que, j'imagine, vous avez identifiés comme nous.

Ce travail est en cours. Si j'ai bien compris, une nouvelle réunion doit se tenir au début du mois de mars afin de présenter une version plus aboutie du document, prenant en compte les observations formulées lors de la réunion que nous avons eue avec Annie FONTGARNAND et Christine COTTE, avant ou après les fêtes.

Nous sommes donc en ordre de bataille pour que le prochain exécutif, s'il le souhaite, puisse soumettre ce plan alimentaire territorial lors de l'une des toutes premières réunions du prochain Conseil communautaire.

Je vous propose de passer à votre dernière question.

Mme CIEPLINSKI.- Le 12 décembre au matin, une animation festive avec jongleurs et mise en scène a été maintenue en gare de Montgeron-Crosne à l'occasion de la présentation des nouvelles rames du RER NG. Or, chacun sait qu'un drame s'était produit la veille au soir sur cette même ligne, à cette même station, avec le décès d'une personne.

Dans ce contexte, de nombreux habitants, agents et usagers ont été choqués par le maintien de l'aspect festif de cette manifestation, alors même qu'il aurait été possible de déplacer l'événement vers une autre gare du territoire, les gares des communes voisines étant tout aussi adaptées, ou d'en modifier le format, voire d'observer une minute de silence.

Ma question est donc la suivante : quelles sont les raisons qui ont conduit à maintenir ces festivités en l'état malgré le drame survenu la veille ?

M. le PRÉSIDENT.- D'abord, évidemment, je voudrais partager avec vous les circonstances dramatiques de la veille de cette inauguration, le 11 décembre. Et je pense qu'il est utile de préciser pour nos collègues qu'il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un suicide et non d'un accident d'une autre nature. Mais il n'empêche que nous avons tous été évidemment choqués par cet événement.

Je voudrais vous dire également que cet événement n'était pas organisé par l'agglomération mais par Île-de-France Mobilités, et que nous y étions invités. Sans entrer dans les détails, puisqu'il ne m'appartient pas de le faire, ce type d'opération ne s'organise pas au dernier moment. Peut-être n'y a-t-il pas eu la présence d'esprit de décaler. Est-ce qu'il aurait fallu le faire s'ils en avaient eu la possibilité ? Je ne sais pas s'ils en avaient la faculté. Je sais que faire circuler ce RER sur ce sillon-là se prépare très longtemps à l'avance, compte tenu des contraintes techniques. Il circulait à ce moment-là, à cet endroit-là.

C'est un regrettable télescopage, mais je ne pense pas qu'il y ait eu de mauvaise intention de la part d'Île-de-France Mobilités dans l'organisation de cette manifestation. Après, je peux comprendre les interrogations sur ce qui aurait pu être fait à ce moment-là.

Cela me permet peut-être de faire le lien avec les questions relatives aux transports. Cette présentation du 12 décembre marquait l'arrivée des premiers RER NG sur la branche de Melun, après leur déploiement sur la branche de Vigneux. Vous savez combien ces nouveaux matériels sont considérés comme indispensables par Île-de-France Mobilités, SNCF Voyageurs et SNCF Réseau pour améliorer la régularité de la ligne D.

D'ores et déjà, après la phase de rodage, ce que l'on appelle le « déverminage », qui a été complexe sur la branche Corbeil, on observe des taux de régularité qui repartent à la hausse. Pour autant, ce n'est pas la panacée puisqu'il faudra notamment que l'automatisation puisse être engagée sur le tronçon entre Villeneuve-Saint-Georges et Gare du Nord afin d'améliorer le principal point noir du trafic, situé entre Châtelet-Les Halles et Gare du Nord.

Les événements qui se sont déroulés récemment, avec une situation très complexe où seuls 50 % des trains ont pu circuler à l'heure de pointe du matin, étaient liés au réseau RATP et au tunnel Châtelet-Gare du Nord, avec des problèmes d'infrastructure et non de matériel roulant. Lorsque ce tunnel, qui est l'un des plus chargés au monde, ne peut pas absorber l'ensemble du trafic, la SNCF est contrainte de supprimer des trains en amont et en aval. C'est le nœud du problème depuis de nombreuses années. J'espère que cela sera résolu lorsque l'ensemble des investissements prévus aura été réalisé. Je rappelle que les décisions ont été prises il y a près de dix ans, que les premières mises en œuvre sont engagées depuis un an et que l'achèvement du déploiement des RER NG est prévu dans les prochaines années, avec ensuite le système NExTEO qui doit permettre une amélioration significative de l'exploitation.

S'agissant des bus, nous suivons ce sujet avec attention. Une boucle d'échange a été créée entre les élus de l'agglomération et le délégataire afin de suivre les difficultés rencontrées.

Nous avons d'abord eu de nombreuses remontées liées au nouveau réseau de bus, qui a modifié certaines habitudes et rendu plus complexes certains déplacements. Plusieurs améliorations ont été apportées à la suite des ajustements réalisés à la Toussaint.

Ce que nous observons néanmoins, c'est que le réseau accueille aujourd'hui davantage de voyageurs. De mémoire, la fréquentation a progressé d'environ 6 % depuis la réforme d'avril dernier, sur un réseau qui transporte plus de 12 millions de voyageurs par an. Cela signifie que de nouveaux usagers utilisent désormais le bus.

Les difficultés actuelles tiennent principalement à la disponibilité du matériel. Nous sommes confrontés à un parc dont l'âge moyen est élevé, avec des pannes plus fréquentes que sur des véhicules récents. Il y a manifestement eu un décalage entre les investissements prévus et leur réalisation.

Île-de-France Mobilités avait initialement prévu la création d'un nouveau dépôt à Draveil. Le projet a connu plusieurs évolutions et retards, notamment liés aux choix énergétiques retenus puis aux questions foncières nécessaires à sa réalisation. Compte tenu de ces retards, le renouvellement du parc n'a pas pu être effectué dans les délais envisagés.

Avec Valérie RAGOT, nous sommes intervenus auprès d'Île-de-France Mobilités sur ce sujet. Il a été décidé de louer des véhicules supplémentaires afin de faire face aux difficultés actuelles. Treize bus supplémentaires sont ainsi prévus. Six étaient déjà disponibles au moment où nous avons fait le point, et les treize doivent être livrés d'ici la fin février. L'objectif est précisément de limiter les défaillances que nous constatons aujourd'hui.

Nous demeurons extrêmement vigilants sur ce sujet. J'ai encore eu l'occasion d'en parler avec le directeur d'Île-de-France Mobilités il y a une semaine.

Je sais par ailleurs que la ville de Yerres a pris l'initiative d'organiser une réunion avec KEOLIS et Île-de-France Mobilités. Je ne peux qu'encourager à associer à ces échanges les services et les élus de l'agglomération afin que les informations soient partagées entre tous les acteurs concernés. Nous avons d'ailleurs reçu un retour de KEOLIS sur ces échanges qui, si j'ai bien compris, ont été productifs.

M. CLODONG.- Je voudrais préciser que l'agglomération était bien invitée à cette réunion.

Par ailleurs, ce qui m'a paru assez éclairant lors de ces échanges, c'est la question du taux de ce que KEOLIS appelle les « courses non réussies ». Il nous a été indiqué un taux d'environ 7 %, mais ce chiffre ne comprend pas, par exemple, les retards.

Lorsque j'ai demandé quel était le taux réel en intégrant l'ensemble des dysfonctionnements constatés par les usagers, la réponse a été plus hésitante. Il a été évoqué un taux qui serait plutôt compris entre 17 %, 18 %, voire 20 % de courses non réussies. C'est considérable.

Et cela permet de comprendre pourquoi les remontées que nous recevons sont aussi nombreuses. Ce n'est pas lié à un point particulier ou à une situation ponctuelle. Tout à l'heure, il a été fait référence à la rue Paul-Doumer, mais ce n'est pas cela qui explique les difficultés actuelles. Les remontées concernent l'ensemble de la ville de Yerres.

D'ailleurs, lorsque je lis les échanges que nous avons avec KEOLIS sur la boucle réunissant les maires, je constate que ces difficultés concernent l'ensemble des communes du territoire. C'est donc bien un sujet global de qualité de service qui mérite, à mon sens, toute notre attention.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne vais pas rebondir sur les chiffres, puisqu'il faut qu'un travail sérieux soit fait sur ce sujet. L'agglomération organise la semaine prochaine un comité de suivi de la délégation de service public et c'est la bonne instance pour aborder ces questions. C'est à ce moment-là que KEOLIS et Île-de-France Mobilités présentent l'ensemble des chiffres de régularité et des indicateurs de fonctionnement.

Pour ma part, j'avais en tête des taux qui étaient beaucoup plus faibles sur les derniers indicateurs dont je disposais. Mais, encore une fois, je ne vais pas me prononcer sur ces chiffres alors même qu'un travail d'analyse est en cours. Il faut objectiver tout cela. Je pense que le comité de suivi de la semaine prochaine permettra d'éclairer chacun sur la situation.

Je ne sais pas si Valérie souhaite ajouter quelque chose.

Mme RAGOT.- Tous les ans se tient un comité de suivi qui permet de faire le bilan de la réalisation de l'offre de transport sur le territoire. Il aura lieu mercredi prochain. Évidemment, l'ensemble des villes y sont conviées et les élus sont les bienvenus, car c'est aussi le moment de faire remonter les difficultés et de partager des chiffres objectivés, puisque les bilans présentés sont des bilans chiffrés.

Concernant Yerres, nous avons eu un retour d'Île-de-France Mobilités et de KEOLIS sur les échanges qui se sont tenus. Il y a eu deux réunions, l'une au mois d'octobre et une autre il y a une huitaine de jours.

La dernière réunion portait principalement sur les dysfonctionnements de la ligne 4110, notamment liés à des travaux qui avaient peut-être été mal anticipés par le transporteur et qui génèrent un certain nombre de perturbations. Il me semble, au vu des retours qui m'ont été faits, que cet échange a permis de clarifier un certain nombre de points. Si des difficultés persistent, il faut évidemment les faire remonter, car l'agglomération peut accompagner la commune pour exprimer son mécontentement et demander à KEOLIS des actions correctives.

Le second sujet que j'ai en tête concerne la ligne 4155, qui est la ligne scolaire desservant le lycée Talma. Il y a effectivement des arrêts qui ne sont pas respectés. Sur ce point, une démarche a déjà été engagée conjointement par l'agglomération et la ville afin de demander au transporteur de corriger la situation.

Nous avons reçu récemment une réponse de KEOLIS indiquant qu'une nouvelle vague de conducteurs avait été recrutée. Manifestement, ces conducteurs connaissent encore mal le territoire. C'est d'ailleurs l'un des sujets que nous pourrions aborder : cela explique en partie certains dysfonctionnements. Il y avait eu au début de la DSP des difficultés de recrutement qui avaient ensuite été résolues. Aujourd'hui, il semble qu'il y ait de nouveau des difficultés de recrutement, avec des conducteurs nouvellement arrivés qui ne maîtrisent pas encore suffisamment les parcours et dont certaines pratiques professionnelles ne sont pas toujours à la hauteur des attentes.

KEOLIS a reconnu qu'il y avait un travail important à mener sur ce sujet et a commencé à s'y atteler.

L'autre élément, le Président l'a rappelé, concerne l'état de notre flotte de véhicules. Quand ce n'est pas un conducteur qui ne connaît pas suffisamment son itinéraire, c'est parfois le bus lui-même qui n'est pas au rendez-vous parce qu'il est en panne.

Sur l'ensemble de ces sujets, des actions correctives doivent être mises en œuvre. Les 13 bus supplémentaires ont pris du retard. Ils devaient être livrés à la fin de l'année mais ne le seront finalement qu'à partir du mois de mars.

M. le PRÉSIDENT. - Je me permets de préciser que les industriels rencontrent eux-mêmes des difficultés à produire les bus.

Mme RAGOT. - Oui, et ces difficultés existent également. En tout état de cause, pour ce qui concerne les conducteurs, nous sommes là sur la responsabilité directe de l'opérateur. C'est le cœur même de son métier que de former ses conducteurs et de s'assurer qu'ils connaissent leurs itinéraires. C'est tout de même la moindre des choses que l'on peut attendre d'un transporteur.

Je vous invite donc vraiment à participer au comité du 28 afin de poser les sujets, de les objectiver et d'essayer d'obtenir des réponses précises et des engagements concrets.

M. le PRÉSIDENT. - Merci.

Nous en arrivons au terme de ce Conseil communautaire.

Mme CIEPLINSKI. - Monsieur le Président, puisque c'est la dernière réunion du Conseil communautaire, notre groupe aurait souhaité dire quelques mots.

Depuis six ans, nous avons assumé notre place de groupe minoritaire, très minoritaire, avec sérieux, constance et rigueur, toujours dans le souci de l'intérêt général et avec un attachement profond à la transparence démocratique. Cet attachement n'est pas un slogan : il est devenu une nécessité dans une assemblée où les séances plénières sont publiques, rediffusées, mais restent les seules à l'être.

Les comptes rendus exhaustifs ne sont pas publics, et les autres réunions - conférences des maires, bureaux communautaires, commissions - se tiennent à huis clos, sans compte rendu complet

accessible. Nous pensons que la prochaine assemblée, quelle qu'elle soit, devra se saisir de cet enjeu de transparence. C'est un enjeu important pour la vitalité démocratique locale.

Nous voulons ensuite remercier nos collègues, bien sûr, mais surtout les services, qui ont dû travailler parfois avec nos exigences, nos questionnements, la longueur de nos délibérations. Je fais d'ailleurs un *mea culpa* personnel, il paraît que certains s'en sont plaints. Donc désolée. Mais sachez que nous avons toujours cherché à rendre visibles et accessibles les enjeux pour tous, à poser des questions que les citoyens ne peuvent pas entendre ailleurs, à éclairer les décisions prises hors de leur regard.

Nous avons été parfois en désaccord, mais nous avons toujours cherché à enrichir les débats, à proposer, à alerter, à questionner, à aiguillonner, sans jamais renoncer à nos convictions.

Tout au long du mandat, nous avons défendu la même ligne cohérente : plus de justice sociale, plus de participation citoyenne, une transition écologique réelle, ambitieuse et concrète.

Nous voulons aussi dire un mot particulier aux bénévoles du Conseil de développement, souvent très discrets mais qui ont travaillé tout au long de ce mandat dans des conditions exigeantes. Leur contribution a été déterminante.

Je voudrais enfin rappeler un moment important, à titre personnel et pour notre groupe : le travail réalisé sur le Plan climat-air-énergie territorial. L'exécutif en place avait accepté de décaler la première présentation à la suite de nos remarques sur la nécessité d'objectifs dans le mandat, d'indicateurs chiffrés et d'un travail participatif. L'exécutif que vous représentez, et je vous en remercie aussi, avait accepté ce décalage de quelques mois pour permettre un travail avec la commission, y compris l'opposition, et avec les citoyens du Codev.

Nous avons ainsi voté un Plan climat-air-énergie territorial ambitieux à l'unanimité. C'est un véritable guide pour les politiques publiques aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que deux délibérations ont également été adoptées à l'unanimité aujourd'hui, celles relatives aux SDEN et SCLD, dont nous n'avions pas demandé d'intervention mais pour lesquelles nous estimions important de souligner les présentations et les mises en œuvre concrètes.

Ce qui a été fait dans le cadre du Plan climat montre qu'une méthode de travail exigeante mais partagée peut produire des résultats utiles. Je trouve que cette méthode est remarquable.

Je voulais donc remercier l'ensemble des agents, des services, l'exécutif et le Conseil de développement pour tout le travail accompli. Merci.

M. le PRÉSIDENT. - Merci Céline de votre intervention.

Je terminerai également par une note, je l'espère positive, avec des propos peut-être moins percutants que les vôtres mais en tout cas plus concis.

J'ai le sentiment qu'au cours de ces six dernières années, nous avons progressé sur le dialogue démocratique. Nous avons progressé dans le fonctionnement des commissions, qui fonctionnent désormais réellement, et je veux saluer les présidents de commissions qui ne sont plus uniquement les maires, mais d'autres élus communautaires, qui ont pu animer des débats allant au-delà des seules délibérations soumises à l'assemblée.

C'est vrai également de la tenue des séances, et c'est vrai du travail que vous avez évoqué en amont avec le Codev. À ce titre, je souhaite saluer son président, François Pernette. Le Codev arrive lui aussi au terme de son mandat, comme nous. Je ne sais pas s'il est encore présent, mais on peut l'applaudir car il a joué un rôle d'aiguillon important.

(Applaudissements.)

Je crois que cette démocratie est perfectible, vous l'avez dit, notamment dans la relation avec les citoyens, mais aussi entre nous. L'un des enjeux de demain sera de faire en sorte qu'il n'y ait pas uniquement un dialogue entre l'exécutif et la minorité, mais que l'ensemble des élus du Conseil communautaire se sente davantage impliqué. C'est un point de réflexion important pour le prochain exécutif.

J'ai aussi le sentiment que nous avons porté de nouvelles politiques publiques durant ce mandat. Le prochain mandat devra sans doute accorder une attention plus forte au patrimoine, car nous arrivons à un moment où il faudra réinvestir le patrimoine existant. Mais nous ne devons pas nous détourner des politiques de transition. Vous avez évoqué la transition écologique, mais il y en a d'autres.

Peut-être faudra-t-il aussi généraliser une pratique que nous avons commencée sur certains sujets, comme la culture avec les médiathèques ou l'emploi, à savoir des schémas directeurs donnant de la visibilité à 4 ou 5 ans à l'Administration et fixant un cap. Je pense que c'est une méthode à développer.

Nous avons également, au cours de ce mandat, renforcé les politiques partenariales avec d'autres territoires et institutions. On l'a vu ce soir avec Initiative Essonne ou l'ALEC, mais c'est également vrai avec la BPI ou la Caisse des Dépôts, qui n'intervenaient pas auparavant sur le Val d'Yerres Val de Seine. Aujourd'hui, ils nous identifient et des conventions, des financements existent. C'est une évolution positive.

Globalement, j'ai le sentiment que l'esprit communautaire a progressé. Chacun reste évidemment attaché à sa commune d'origine, et le scrutin est communal, mais autour de cette table, nous représentons aussi un territoire.

J'ai ressenti une vraie progression dans la capacité des uns et des autres à intégrer cette dimension communautaire, y compris dans la solidarité. Ce n'est plus uniquement du donnant-donnant : nous sommes capables d'assumer que l'agglomération intervienne sur un territoire donné sans chercher systématiquement un équilibre strict des interventions.

Pour tout cela, je veux d'abord saluer notre administration, qui nous a accompagnés tout au long de ces années, ainsi que Laurent BACQUART et l'ensemble des services que je vous propose d'applaudir.

(Applaudissements.)

Je veux aussi vous saluer, les uns et les autres, ainsi que les élus qui ont permis de faire vivre cette collectivité pendant ces six années, avec une pensée particulière pour ceux qui ont fait le choix d'arrêter à l'issue de ce mandat.

Nous aurons sans doute l'occasion de nous revoir et d'organiser un moment dédié, car il est important de conserver ces liens. Certains d'entre vous ne poursuivront pas, et je veux les remercier sincèrement pour le travail accompli au service des habitants.

Pour les autres, nous aurons probablement l'occasion de nous retrouver le 2 avril prochain, puisque le président sortant convoquera la nouvelle assemblée. Sauf événement particulier, je vous convoquerai donc pour un premier Conseil communautaire d'installation le 2 avril 2026, pour de nouvelles aventures, avec je l'espère beaucoup d'entre vous.

Je remercie le Président du SyAGE de nous avoir accueillis.

Merci à tous, bonne soirée.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 21 h 30.)



Arnaud DEGEN
3^{ème} vice-président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Secrétaire de Séance

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne